

REGISTRE B2.12 (MARINE) - Première Partie
Registre de 380 feuillets.

Suite des dépêches de Monseigneur, concernant la marine des six derniers mois de l'année.

ANNEE 1670

Folio 318 A Mr. MATHAREL - St Germain-en-Laye, le 18 juillet 1670

Folio 318 Autorisation de se servir du petit parc.

Folio L'intention du Roi est que le Sieur PUGET aie la direction des ouvrages de sculpture qui se feront au vaisseau de Sa Majesté, mais il faut que Rombeau et Tureau, qui travaillent à présent sur les dessins de Mr. LE BRUN, au "Royal Louis" et au "Royal Dauphin", achèvent le dit ouvrage et aussitôt qu'ils auront fini, il faudra qu'ils travaillent sur les dessins du dit PUGET, bien entendu qu'auparavant d'en mettre aucun en exécution, il me les enverra pour les faire voir au Roi. Quant à la construction des vaisseaux, le dit Sieur PUGET ne doit pas en prendre la direction; c'est à lui de s'assujettir pour la sculpture à ce qui sera résolu par les officiers et les charpentiers au port et s'il se met de pareilles chimères dans l'esprit, il faudra bientôt le remercier.

A Mr. MATHAREL - St Germain-en-Laye, le 19 juillet 1670

Folio 321 Sur le fait des chanvres et du fer de Bourgogne, et généralement de tout ce qui est nécessaire pour notre marine, le Roi veut sans aucun tempéramment, que vous vous serviez de ce qui croît dans le royaume, à l'exclusion de l'étranger, et Sa Majesté est persuadée qu'en faisant les épreuves que vous proposez, il se trouvera aussi bon.

Folio 323 Je vous ai envoyé une copie du règlement pour la police qui doit être observé dans un arsenal de marine et pour la fonction de tous les officiers. Je vous prie de travailler promptement à le réformer, y changer et ajouter ce que vous estimerez nécessaire, étant très important de travailler à bien policer tous nos travaux !

Au Sieur d'APLEMONT - St Germain-en-Laye, le 18 juillet 1670

Folio 325 et j'adresse ses ordres (du Roi) à Mr. MATHAREL, pour vous faire donner tout canon de fonte, quoique par le règlement qu'elle a fait, le vaisseau n'en peut avoir que la moitié

Au Sieur DALMERAS - St Germain-en-Laye, le 18 juillet 1670

Folio 327 sur le perfectionnement de la marine : rien de particulier.

A Mr. COLBERT, Ambassadeur en Angleterre - St Germain-en-Laye, 19 juillet 1670.

Folio 327 Le jeune HUBAC m'écrit qu'il est inutile en Angleterre et qu'il voudrait bien repasser en France : auparavant que de lui permettre, je serais bien aise de savoir de Mr. de St.HILLAIRE si il est assez instruit de tout ce qui concerne les constructions

des vaisseaux qui ont été bâtis depuis ce temps-là, si la quelle l'élévation de l'échelle et la suite et que vous me ferez agréer.

aussi que vous me ferez agréer si tout ce qui a été mentionné des vaisseaux dans le second titre de la loi et celle des arsenaux de marine a été observé. ~~Il est~~ mais aussi si vous avez fait donner dans le compte par les capitaines des vaisseaux et les pilotes en chef de la navigation des vaisseaux pour la connaissance des ports et pour l'état de l'armée, comme aussi si vous avez tout ce qui est dû au Conseil de Construction et de l'Armement, et comme j'en ai jamais vu que vous n'ayez rien fait de l'exécution de ces 4 points principaux, j'en juge seulement que vous n'avez jamais eu les règlements ou que vous ne les avez pas exécutés et en un mot que vous ne les avez jamais exécutés.

J'attends votre réponse pour vous faire connaître de quelle manière on fait, qui ne peuvent pas comparer avec le service de l'Etat.

Lettre 549. Au Sieur Maucel. Versailles le 11^e novembre 1778.

J'apprends par votre lettre que vous n'avez écrit le 20^e du mois passé qu'il y a 100 hommes qui travaillaient à présent au calfatage des vaisseaux qui sont dans le port de Rochefort.

Lettre 556. Au Sieur Arnoul. Versailles le 11^e novembre 1778.

A l'égard de la mémoire que vous m'avez envoyée concernant la théorie des constructions de vaisseaux, le Roi veut s'en servir de toutes les parties et les dimensions de tous les vaisseaux qui les ont construits et lorsqu'elle sera une fois bien réglée, l'intention du Roi de sa Majesté est que tous les vaisseaux du Roi soient tous d'une même grandeur et les vaisseaux des autres Rois d'une même.

Lettre 557. A Monsieur le Chevalier de Volville. St Germain en Laye le 12/12/78

Le Roi a examiné ce que vous m'avez écrit sur le sujet des vaisseaux du Roi et du Roi de France lesquels il a été résolu de leur donner une forme de leur premier port pour faire passer sur le Rhin, leur francher chaloupe, et vous ne devez pas douter qu'il n'ait été résolu à tout ce que vous estimerez à propos pour le bien de son service.

Lettre 558. Au Sieur Arnoul. St Germain en Laye le 16/12/78.

Je vous envoie un modèle de la forme que j'estime que le vaisseau de 1800 tonnes doit avoir, dans lequel j'ai compris le plus possible d'un vaisseau de 1800 tonnes afin que vous n'ayez rien

Folio 468

Au Sieur Arnoul - Versailles, le 21 novembre 1678

La raison qu'il donne pour excuser les fautes qu'il a faites par le passé, contre les dits règlements, n'est pas bonne puisqu'il est vrai que les dites ordonnances et règlements n'ont été imprimés en un seul volume qu'en l'année 1675, mais à mesure qu'elles avaient été faites, Sa Majesté en avait envoyé dans tous les port et avait précisément ordonné aux intendants de les rendre publiques, et de tenir la main à leur exécution. Sa Majesté a vu par le mémoire qu'il a envoyé, qu'il a fait suivre le règlement de 1673 pour la construction des 3 vaisseaux qui ont été bâtis en dernier lieu, mais il faudra à l'avenir, augmenter et changer beaucoup à ce règlement, pour parvenir à rendre fixe la théorie des constructeurs, suivant ce qui lui a déjà été écrit plusieurs fois

Folio 479

Au Sieur Demuyn - Versailles, le 28 novembre 1678

Sa Majesté lui a déjà fait savoir que s'il est nécessaire pour la conservation de ses vaisseaux des autres ports qui peuvent être arrosés d'eau salée sont suffisamment conservés en les goudronnant deux fois, une fois d'augmentation suffira à Rochefort Elle lui enverra incessamment, un modèle de la manière dont doit être fait le règlement sur la théorie des constructions.

Folio 501

Au Sieur Demuyn - St Germain-en-Laye, le 13 décembre 1678

..... Puisque les officiers et les charpentiers estiment qu'il est nécessaire de donner quatre fois l'année, le goudron aux vaisseaux de Rochefort, il faudra le faire sans difficulté Sa Majesté veut qu'il fasse ce qu'il pourra pour obtenir à Rochefort le nommé Pomet, maître charpentier, y ayant à présent dans le port de Toulon, le nombre des charpentiers nécessaire pour les constructions de radoubs qui y doivent être faits.

ORDRES DU ROI CONCERNANT LA MARINE EXPEDIES PENDANT L'ANNEE 1677

Folio 52

Mémoire au Sieur de Seuil - St Germain, le 10 février 1677

..... Il devait envoyer un mémoire des raisons que le maître charpentier Hubac apporte pour changer la proportion des vaisseaux portées par le règlement du 13 septembre 1673, Sa Majesté ne pouvant pas juger sur quoi il fonde ce changement : cette matière doit être examinée avec soin et en présence de tous les officiers, le règlement de 1673 ayant été fait sur l'avis des charpentiers les plus entendus et en présence des principaux officiers de marine

Folio 124

Mémoire au Sieur de Seuil - Dunkerque, le 28 avril 1677

..... Sa Majesté a examiné la différence qu'il y a entre les proportions marquées par le règlement du 13 septembre 1673 sur les constructions des vaisseaux et le résultat du Conseil, tenu à Brest et quoique le dit règlement ait été fait en grande connaissance de cause et de concert avec plusieurs des plus anciens et plus habiles officiers de marine : cependant, puisque le Maître charpentier de Brest qui est habile et les principaux officiers qui sont dans le port estiment qu'il y ait quelque chose à changer, Sa Majesté veut bien que ces vaisseaux soient bâtis en la manière contenue dans le résultat du Conseil de construction.

A l'égard de la difficulté qu'il fait sur les sabords, comme sa proposition va à diminuer le nombre de canons qu'on met ordinairement sur les vaisseaux, Sa Majesté ne veut rien décider sur ce sujet, qu'elle n'ait en l'avis du Sieur Duquesne, à qui elle en fait écrire par cet ordinaire

Folio 326

Lettre du Roi au Sieur Arnoul - le 30 août 1678

..... Sa Majesté a vu et examiné la délibération du Conseil de construction sur l'état auquel est à présent le vaisseau Le Constant, puisqu'il est hors d'état de pouvoir servir en mer, Sa Majesté consent qu'il en fasse faire un ponton

..... Il peut continuer de se servir de toile goudronnée pour garantir les vergues et les beauprés de l'ardeur du soleil. L'expérience qu'il a faite lui faisant connaître que ceux qui ont été couverts l'année dernière, sont bien conservés.

Folio 370

Lettre du Roi au Sieur de Seuil - Fontainebleau, le 30 septembre 1678

Sa Majesté a été étonnée de voir que le Conseil de construction ait condamné le Saint Louis et comme il a été bâti en 1664, Elle veut qu'il examine avec soin, d'où peut provenir qu'un vaisseau de cette qualité ne dure que 14 ou 15 ans et il doit toujours être en garde contre l'envie que les officiers du port ont de bâtir de nouveaux vaisseaux.

Folio 379

Au Sieur Arnoul - Fontainebleau, le 5 octobre 1678

Sa Majesté attend le mémoire qu'elle lui a demandé le 13 du mois passé, de l'endroit de la poupe de chacun de ses vaisseaux où il croira que le nom sera mieux placé, en observant l'étendue de la hauteur de cet endroit et elle sera bien aise de savoir en même temps, s'il suffira de mettre ces noms en peinture et en dorure et si l'on peut les dorer, en sorte qu'on le voye toujours et autant que pourra durer le vaisseau, parce qu'en ce cas, elle se contenterait de les faire peindre au lieu de les faire mettre en lettres de bronze.

Folio 382

Au Sieur Arnoul - Fontainebleau, le 10 octobre 1678

..... Sa Majesté estime nécessaire que les plus habiles charpentiers et les officiers de marine qui ont le plus d'expérience et d'habileté fissent chacun en particulier, les règles de ces mesures et qu'ensuite, ils les confrontassent toutes ensemble pour en voir la différence et les raisons de chacun, pour former ensuite de tous les avis, un règlement juste et certain des dites mesures.

Folio 409

Versailles, le 22 octobre 1678

Ordonnance portant défense à tous capitaines et autres officiers commandant les vaisseaux de guerre du Roi, d'arborer à l'avenir aucun pavillon, enseigne de poupe, cornette et flamme de commandement rouge dans la navigation et les combats.

Folio 416

Au Sieur de Seuil - Versailles, le 31 octobre 1678

Sa Majesté lui a fait connaître par sa lettre du 16 de ce mois, ce qu'il doit observer en travaillant au projet de règlement qu'elle lui a demandé sur la théorie des constructions. Il doit considérer ce travail comme étant d'une très grande conséquence, et s'il avait exécuté l'article 16 du titre du désarmement des vaisseaux du règlement de la police des arsenaux de marine, concernant les rapports que les officiers et pilotes doivent donner de leurs voyages, Sa Majesté pourrait juger plus fa-

SERIE B2 - 48^e REGISTRE (SUITE)

Folio 345

Au Sieur de Vauvré - Versailles, le 21 octobre 1683

..... Sa Majesté veut qu'il fasse en sorte, que le vaisseau de 2^eme rang pour la construction duquel il a reçu ordre de préparer des bois, puisse être achevé avec une telle diligence qu'il soit en état de servir pendant la campagne prochaine. Et comme le Sieur Duquesne a témoigné vouloir être présent à la construction de ce vaisseau, l'intention de Sa Majesté est qu'aus-sitôt qu'il sera débarqué, le dit Sieur Vauvré lui communique l'or-dre qu'il a reçu et les diligences qu'il a faites pour s'assurer du bois nécessaire, et qu'après avoir assemblé les maîtres char-pentiers du port et avoir examiné les gabarits du vaisseau le Saint Esprit, il soit formé un devis de la manière dont doit ser-vir de modèle pour l'avenir à tous les vaisseaux de cette grandeur. Cependant il doit faire en sorte d'avoir la plus grande partie des bois nécessaires pour la construction de ce vaisseau, lorsque le dit Sieur Duquesne arrivera.

Sa Majesté est bien aise qu'il ait fait prendre les gabarits du vaisseau Le Prudent, et Elle trouve que ce serait trop de faire bâtir 2 frégates de 50 pièces sur les mêmes proportions de ce vaisseau.

Mais s'il pouvait mettre en état d'en bâtir encore une pendant cet hiver, il serait très important que cela se pût faire en présence du dit Sieur Duquesne. Il ne doit pas manquer de faire savoir les mesures qu'il prendra pour cette construction et en quel état il est, tant pour l'amas des bois nécessaires pour cette frégate, que pour le vaisseau qui doit être pareil au Saint Esprit.

Sa Majesté écrit au dit Sieur Duquesne de s'appliquer à l'examen de tout ce qu'il estimera devoir être réformé dans les galiotes pour la commodité du service des bombes

FIN DU 48^e REGISTRE -SERIE B2 - 59^e REGISTRE DEPECES DE LA MARINE DU LEVANT.

Folio 91

A Mr. Hayet - Versailles, le 14 février 1686

Sa Majesté ayant permis au Chevalier de Tourville de faire cons-truire un modèle de vaisseau de 140 Pieds qui doit être construit par Mr. Coulomb, il est nécessaire que vous fassiez payer par le dit trésorier, les 300 Livres à quoi il est dit que la dépense montera

Folio 179

A Mr. le Chevalier de Tourville - Versailles, le 17 mars 1686

..... Sa Majesté a été bien aise d'apprendre le soin que vous prenez de corriger les défauts qui se sont trouvés jusqu'à présent dans la construction des vaisseaux de Sa Majesté par le moyen des modèles que vous faites faire

Folio 676

Au Sieur de Vauvré - Versailles, le 30 septembre 1686

..... Les dépenses qui ont été faites pour les modèles des vais-seaux qui doivent être construits l'année prochaine à Toulon sont excessives et je vous ai déjà fait savoir que Sa Majesté ne voulait plus qu'il s'en fit de pareille à l'avenir

SERIE B2. 45^e REGISTRE (SUITE).

Folio 317 A Mr. le Chevalier de Tourville - Seignelay, le 2 septembre 1681

..... Vous avez bien fait de faire éprouver les chaloupes de Mr. Blaise et d'Hubac, et je ne doute pas que ces épreuves ne donnent de nouvelles lumières pour ce qui regarde les constructions; mais vous devez bien prendre garde de ne vous point laisser aller à la prévention que vous avez sur le sujet du dit Blaise.

Le Roi n'a pas approuvé la proposition que vous faites de faire construire une nouvelle chaloupe et Sa Majesté estime qu'il est impossible de raisonner juste pour la construction d'un vaisseau, sur l'épreuve qui en est faite sur une chaloupe

Folio 352 Au Sieur Renaud - Fontainebleau, le 22 septembre 1681

J'ai appris par votre lettre du 13 de ce mois, que vous avez trouvé à votre arrivée au Havre les plans des 2 vaisseaux que le Roi a ordonné de construire en ce port, tous tracés et une partie de leurs membres en place.

Appliquez-vous toujours à tout ce qui regarde les constructions. Vous avez bien fait de mesurer tout ce qui a servi à tracer les vaisseaux pour en retracer d'autres pareils dans la suite. Ne manquez pas de faire voir au maître charpentier du Havre, les modèles que vous avez faits avec celui de Brest; et pendant le séjour que vous ferez en ce port, travaillez avec soin à lui donner les connaissances que vous estimerez utiles pour le bien du service du Roi

Folio 484 Au Sieur de Seuil - St Germain, le 25 décembre 1681

Le Roi ayant ordonné que le petit vaisseau que Mr. le Chevalier de Tourville a fait bâtir au port de Brest servit à la suite de l'escadre qu'il doit commander dans la Méditerranée; il est nécessaire que vous le fassiez préparer et agréer de la manière qu'il en est convenu avec Blaise

FIN DU REGISTRE B2.45

SERIE B2. 48^e REGISTRE ORDRE DU ROI CONCERNANT LA MARINE
ANNEE 1683

Folio 304 Ordonnance du 16 septembre 1683 à Fontainebleau

Ordonnance portant que les maîtres charpentiers seront tenus avant de bâtir des vaisseaux, d'en faire un modèle en carton et un plan ou coupe perpendiculaire avec une coupe horizontale.
(voir correspondance de LORIENT).

SERIE B2 - 43^e REGISTRE

Folio 530 A Mr. Duquesne - Versailles, le 13 novembre 1680

..... Elle approuve (Sa Majesté) fort que vous fassiez apporter ici le modèle du vaisseau que vous aurez fait faire suivant les proportions du devis que vous avez fait avant votre départ et vous trouverez à votre retour ici, qu'Elle a fait travailler dans tous les autres ports pour parvenir à régler une autre fois, la manière dont doivent être construits les vaisseaux et que les affaires sont à présent en état que l'on pourra régler enfin les proportions qu'il faudra donner aux vaisseaux.

FIN DU REGISTRE B2.43

SERIE B2. 44^e REGISTRE - REGISTRE DES ORDRES DU ROI CONCERNANT LA MARINE - ANNEE 1681.

Folio 109 Au Sieur de Seuil - St Germain, le 15 mars 1681

Sa Majesté attend avec impatience le charpentier Hubac pour savoir les avis de son père sur les proportions des vaisseaux de chaque rang et comme Elle serait bien aise de voir un modèle fait suivant ses proportions, Elle veut qu'il fasse achever promptement celui qu'il a fait commencer à Brest

Folio 327 Au Sieur Begon - Fontainebleau, le 17 août 1681

..... Il a bien fait de charger le fils du nommé Hubac du soin de l'école des constructions. Sa Majesté veut qu'elle soit tenue 3 fois la semaine et pour cet effet, qu'il fasse faire un modèle de vaisseau de 18 ou 20 Pieds qui se démonte, pour instruire les officiers de marine du nom de toutes les pièces de bois qui entrent dans la construction, du lieu où elles sont placées et de leur proportion

SERIE B2 - 45^e REGISTRE - REGISTRE DES DEPÊCHES DE MONSIEUR COLBERT CONCERNANT LA MARINE - ANNEE 1681

Folio 227 Lettre au Sieur Renan - Versaille, le 16 juin 1681

Pour répondre à votre lettre du 6 de ce mois, je suis bien aise que le charpentier du Hâvre ait appris la nouvelle méthode de construire les vaisseaux avant de partir de Brest et que vous vous disposiez à montrer cette méthode à Mr. Hubac et à son fils mais la principale chose à laquelle vous devez vous occuper est à travailler toujours à ce perfectionnement, ce qui regarde la construction des vaisseaux et il ne faut pas que vous vous persuadiez que vous soyez encore arrivé au point de cette perfection, surtout souvenez-vous que ce n'est pas à vous à déterminer leurs proportions, mais à suivre avec votre machine celles qui sont déterminées par les maîtres charpentiers. La proposition que vous faites d'aller au Hâvre est bonne, mais il faut avant cela que vous soyez présent à la construction des 2 chaloupes que le Roi a ordonné être bâties à Brest pour épreuve, après quoi vous pourrez sans difficulté vous rendre au dit port du Hâvre.

folio 299. Au Sieur de Vauri Versailles le 20 Juillet 1681.

... A l'égard des Kilos et des Pas qui ont été commises par le nommé Puyet, Elle trouve bon qu'il les achète mais il doit faire marcher avec lui pour cet ouvrage.

folio 310 Au Sieur de Vauri Fontainebleau le 11 août 1681.

... Comme Le Majesté juge ce qui doit être payé au Sieur Puyet pour le travail qu'il a fait et que le dit Sieur de Vauri a envoyé, Elle n'est pas persuadée qu'il mérite mil livres ainsi qu'il le dit et d'autant plus qu'Elle ne finit bien faire autre à Paris pour 3 pistoles.

folio 327 & Au Sieur Begon Fontainebleau le 17 août 1681.

... Il a bien fait de charger le fils du nommé Kurbac du soin de l'Ecole des Constructeurs. Le Majesté veut qu'elle soit tenue 3 fois la semaine et pour cet effet qu'il fasse faire un modèle de vaisseau de 18 ou 20 Pieds qui a demonté pour instruire les Officiers de Marine du nom de toutes les pièces de bois qui entrent dans la construction, de leur où elles sont placées et de leur proportion.

folio 523 Au Sieur de Seuil St Germain le 31 décembre 1681.

... L'instruction du de Majesté est qu'il fasse examiner le dessein de construction au la nécessité qu'il y a d'être la sculpture de la poupe du Soleil Royal, et Elle ne bien aise de voir le résultat du dit Conseil avant que de faire faire le travail qu'il propose.

Fin du Registre BE 44.

Service General
Correspondance de Toulon pour
les 6 premiers mois de l'année
1681.

folio 220. Lettre de M^r De laurie Toulon le 10 Janvier 1681.

Monsieur Duquesne port incessamment. Il a
fait faire les ornements de sculpture au petit modèle
de construction qui m'ait été remis qu'aujourd'hui, en sorte
qu'il se voit qu'il ne perdra que deux 2 jours.

Les plans des S^{rs} Chaumont et Péteé sont
partis avec d'autres de Beaujeu et Huringuet.

folio 228. Lettre de M^r De laurie Toulon le 14 Janvier 1681.

M^r Duquesne port d'ici en litière le 15 de ce mois
au port accompagnant le petit modèle de vaisseau qu'il
a fait faire, dont il a permis au Sr^l Chapelle d'aller
de remplir le fond de la cale de vin de Muscat pour vous le
présenter. Il a mené avec lui le fils du dit Chapelle qui
a eu la conduite de ce modèle. Il me prie en partant de
faire faire encore 250 chevilles pour les successives et 2 poulies
pour pendre le dit modèle et de vous les adresser directement
par la poste.

(A S^{rs})

Les dessins que Ruyet a fait par ordre de M^r Duquesne
des dessins de vaisseaux pour servir à des Villes et
Rang, que j'ai jadis perçus qu'il y a quelque chose entre
les proportions de M^r Duquesne, ce qui l'a obligé de
me dire de ne pas les envoyer et que je n'en ai pt. chargés.

Fin du Registre B3 - 36.

B3. 37. Arkilene: folio 81 o' no. - 168 a' 168

SERIE B2. 42^e REGISTRE - folio 309. Au Sieur Demuyn - Versailles le 14 sept 80.

..... Après avoir examiné ce qu'il est à propos de faire pour avoir le modèle de vaisseau qui a été construit à Rochefort, Sa Majesté ne veut pas qu'il fasse mettre en mer, et Elle estime qu'il vaut mieux qu'il fasse charger toutes les pièces sur le 1^{er} vaisseau qui ira au Hâvre de Grâce et pour cet effet, il doit s'informer s'il n'y en a point quelqu'un à la Rochelle que l'on envoie en ce port afin de profiter de cette occasion.

SERIE B2. 42^e REGISTRE - folio 317. Au Sieur Demuyn - Versailles le 21 sept 80.

..... Comme Sa Majesté estime de lui faire faire (au modèle) une sculpture riche et de la magnificence convenable au lieu où il doit demeurer, Elle veut qu'il envoie un mémoire et des mesures de tous les lieux où il faudra mettre cette sculpture, afin que Sa Majesté puisse donner les ordres pour la faire commencer ici avant l'arrivée du modèle.....

SERIE B2. 42^e REGISTRE - folio 413. Au Sieur Demuyn - Versailles le 26 nov. - 1780.

..... Elle (S.M.) est surprise de ce qu'il n'a point encore exécuté les ordres qui lui ont été donnés sur l'établissement d'une école de construction et quoi qu'elle convienne que les charpentiers qui sont dans le port savent mieux la pratique que la théorie, Elle est assez informée de leur capacité pour savoir que le fils Malet peut apprendre aux jeunes officiers ce qui regarde les proportions des vaisseaux et les 1^{ers} éléments de la construction en attendant que l'on en ait trouvé un autre. Elle veut donc qu'il lui donne ce soin et pour cet effet, qu'il fasse faire un modèle, soit en carton ou en bois, sur lequel il puisse expliquer toutes les parties d'un vaisseau et les différentes proportions que doivent avoir les membres.....

SERIE B2. 43^e REGISTRE - folio 31. A Monsieur DUXESNE. St Germain, le 12 février 1780

|| Le Roi attend avec impatience le projet de règlement que vous avez fait pour la théorie des constructions..... ne doutant point que vous n'avez continué de le faire de la même manière que nous l'avons commencé et que vous n'avez expliqué dans ce projet toutes les proportions de chacun vaisseau en des termes assez clairs pour servir non seulement à Toulon où il a été fait, mais même dans les autres ports du Royaume A l'égard du modèle de vaisseau du 1^{er} Rang que vous faites faire par le fils Châpelle, l'intention de S.M. a toujours été après que le dit règlement serait achevé, de faire faire dans chacun ports des modèles réduits au petit pied d'un vaisseau bâti suivant les proportions données par le dit règlement.

..... Sa Majesté sera bien aise de voir le mémoire des proportions du modèle de vaisseau qui doit servir à la théorie des constructions auquel Coulomb père et fils travaillent et d'être informé que dit Sieur Coulomb fils est capable d'enseigner cette théorie.....

Série B2 - 42^e REGISTRE - folio 278 - Valenciennes, le 6 août 1680
au Sieur Demuyn -

..... A l'égard du vaisseau qui doit servir de modèle pour les constructions, le plus grand avantage que l'on puisse tirer est de pouvoir démonter les pièces pour le transporter à tel lieu qu'il plaise à Sa Majesté lorsqu'il sera arrivé à Paris. Cependant, Elle pourrait bien consentir qu'il le fit passer par mer à Brest et au Hâvre de Grâce pour être examiné par les officiers des 2 ports puisqu'il peut être navigué par 5 ou 6 hommes, mais Sa Majesté veut qu'il dispose les choses de sorte que lorsque le vaisseau sera arrivé à St Germain, l'on puisse le démonter et le porter sur les charettes en tel lieu qu'on le voudra, c'est sur cela qu'il doit prendre ses mesures. Cependant, il ne doit rien faire sans avoir reçu de nouveaux ordres de Sa Majesté, qu'Elle lui fera savoir aussitôt qu'Elle saura que ce vaisseau est sur le Pt d'être achevé.....

Série B2 - 42^e REGISTRE - folio 298 - Au Sieur Demuyn - Versailles, le 1^{er} Sept. 80.

..... lorsque Sa Majesté a ordonné de faire le modèle du vaisseau auquel le nommé Blaise travaille, son intention a été que l'on peut le porter ici pour servir à l'examen qu'Elle veut faire faire. L'hiver prochain par tous les plus habiles officiers et les plus capables de donner leur avis sur les constructions, afin de régler une fois pour toute, les proportions de tous les membres de chaque vaisseau. C'est par la proposition que le dit Sieur Demuyn fait de l'envoyer par mer, et parce qu'il écrit qu'il sera impossible de le démonter pour le porter ici, il rend ce modèle inutile à la fin pour laquelle Sa Majesté l'a fait faire. Ainsi, il faut l'envoyer par terre démonté pour le faire monter ici, ce en le faisant passer par mer, le mettre en état que toutes les pièces puissent être démontées lorsqu'il sera à St Cloud pour être porté ici et le remonter sur le Canal en présence de Sa Majesté et il vaut bien mieux se servir des pièces de ce vaisseau qui sont entièrement achevées pour pouvoir le faire remonter devant Sa Majesté et attendre que les proportions que l'on a observées pour la construction du dit vaisseau aient été approuvées par les dits officiers pour faire un autre modèle du dit port de Rochefort que l'on pourrait envoyer par mer dans tous les autres ports.

Sa Majesté a vu le dessin du vaisseau du second rang qui était joint à sa dernière lettre. Elle suspendra encore de l'envoyer à Brest jusqu'à ce que le Chevalier de Tourville ait répondu aux objections qui ont été faites au dit port dont Elle lui fait écrire par cet ordinaire et il sera même nécessaire lorsqu'Elle aura vu le modèle du vaisseau qu'Elle fait faire, d'en faire bâtir un suivant les proportions du dit dessin.....

Folio 20. A M^r Duquesne S^t Germain le 11 janvier 1680.

(31)

.... Il seroit bien extraordinaire de condamner un vaisseau comme le Dauphin Royal vers qui il est jamais navigué et cette proposition n'est pas d'un homme comme vous qui avez fait ordinairement que de bonne.

Vous auriez pu vous souvenir avant de la faire que le Royal Louis que l'on prétendait ne pouvoir naviguer à cause de la grande pesanteur de ses œuvres mortes, a été tenu dans le port, un des meilleurs de la mer..... ~~Effectivement~~

Folio 59. A M^r Duquesne. S^t Germain le 11 janvier 1680.

Monsieur,

Il ne paraît pas tout ce qui on est venu de information que j'ai faite prendre sur ce qui a pu causer la perte du vaisseau commandé par le Chevalier de Tourville et les différents rapports qui m'ont été faits tant par les officiers qui se sont sauvés de ces vaisseaux que par ceux des ports dans lesquels ils ont été bâtis, qui ont la négligence qu'on a eu pour leur redout avant qu'ils sortissent du port, le principale cause de ce naufrage est le manquement des liaisons des principales membrures qui n'avaient pas ~~diapente~~ l'empâtture nécessaire à l'endroit de leur jonction et le peu de chevilles de fer que l'on avait mis à ces vaisseaux lorsqu'il ont été bâtis.....

Folio 74. A M^r Duquesne A S^t Germain le 5 février 1680.

.... Sa Majesté a vu ce que vous m'écrivez sur les défauts de la construction du vaisseau le Royal Dauphin.....

--- Et comme le principal défaut de ce vaisseau est la faiblesse de ses fonds et le peu de liaison de ses pièces, il est nécessaire de faire en sorte de le réparer.....

Folio 91. A M^r Duquesne. A S^t Germain le 12 février 1680.

.... Le Roi attend avec impatience le projet de réplément que vous avez fait pour la théorie de construction..... ne doutant point que vous n'avez continué de le faire de la même manière que nous l'avons commencé et que vous n'ayez expliqué dans ce projet toutes les proportions de chaque vaisseau en des termes assez clairs pour servir non seulement à Toulon ou il a été fait mais même dans les autres ports du Royaume.

A l'égard du modèle de vaisseau du M^r Rang que vous faites faire par le fils de M^r Chapelle, l'intention de sa Majesté est trop bien ~~de l'expliquer~~ après que le dit réplément sera achevé, de faire faire dans chaque port des modèles réduits au petit pied d'un vaisseau bâti suivant la proportion portée par le dit réplément.....

--- Les défauts les + essentiels qui se trouvent dans tous les vaisseaux bâtis à Toulon dont il est fait mention dans ce devis, consistant en ce qu'ils ne sont pas assez forts à l'endroit où les membrures se joignent et qu'ils ne sont pas bâtis de bois d'un assez gros échantillonnage à proportion de leur grandeur

--- ^{qui ont fait ce que vous m'écrivez} Car il n'y a point d'avis de réplément entre lui et M^r Chapelle puisque le Roi les entretenait également.....

Folio 171. Lettre de M. Brunet Toulon le 14 mars 1679.

... l'épave des chaloupes que j'ai fait construire sur les galeries des Consoeurs vainseaux qui sont à Toulon. J'ai travaillé seulement à les faire achever, depuis qu'elle m'a ordonné de ne pas les continuer en ~~les~~ vainseaux, ce qui pourra se faire néanmoins quand il lui plaira, vu qu'ils étoient déjà fort avancés et qu'il y en a 2 entre autres qui étoient presque achetés; je ne m'attendrai pt aux expériences que je pourrais faire sur ces bâtimens pour répondre à S. M. sur le mémoire qu'Elle a bien voulu m'envoyer. Les ME Charpentiers travaillent présentement à le remplir suivant leur sentiment partentiers et quand ils auront achevé, je les assemblerai pour choisir de tous leurs sentimens lequel sera le meilleur sur chaque article.....

Folio 183. Lettre de M. Brunet. Toulon le 14 mars 1679

..... J'ai écrit à V. M. à plus si Sa Majesté de m'ordonner à l'égard des chaloupes que j'avais fait bâtir avec son approbation pour servir à déterminer le manière de construire les fustes. Je ne les ai point fait achever en vainseaux et il y en a 2 qui sont présentement à la mer. Les 2 autres y seront. Cette semaine, après quoi je pourrai faire quelquesunes des dépenses dont j'ai besoin pour la suite d'envoyer un mémoire à S. M. Cependant, les charpentiers travaillent toujours à finir le mémoire partentier sur les propositions que j'ai envoyées et j'en voudrais donner une V^e suivant la formule qui en a été ordonnée de la part de S. Majesté.....

SERIE B3. 32^e REGISTRE - CORRESPONDANCE DE TOULON
POUR L'ANNEE 1679.

Folio 52. Lettre de M.^r Arnaud Toulon le 17 Janvier 1679. B3, B2 / 2.

... Je vois sur le sujet de la théorie des constructions que
ce l'est par la conduite des facons que S. M. doubroite
qu'on commence et c'est aussi ce qui m'arrête presentement,
et à quoi je travaille.

J'ai déjà fait sçavoir à M. de Rapinot que je faisais commencer
sous son bon plaisir une chaloupe à chacun des 4 maîtres
Charpentiers, de la m^e manière et sur la m^e mesure à l'égard
des fonds que le meilleur des vaisseaux que chacun d'eux ait
bât afin que les faisant naviguer ensemble, les chargeant de
plusieurs manieres différentes faisant peser sur le corps du bâtiment
et ce qui entre pour le chargement d'yeux, on puisse tirer des
consequences pour le plus ou le moins qu'un vaisseau doit être soutenu
à l'A^u et à l'A^u ou au milieu par proportion avec le poids de
l'eau qui l'environne, ou que je m'imaginer que pour empêcher
de tomber de l'A^u ou de l'A^u et de raler, pour lui faire bien
porter sa voile et si on veut même, pour le bien faire aller, il ne
faut pas qu'il soit si fort soutenu par le milieu, que l'usage
et l'usage ne le veut de m^e à proportion de son poids; peut-
être - bon d'après l'expérience qu'il en doit être autrement,
mais c'est de le sçavoir, je crois que l'on doit s'exercer de voir
devant que d'aller dans autres maneres.

Folio 93. Lettre de M.^r Arnaud Toulon le 20 Janvier 1679.

... des chaloupes que j'avois ci-devant proposé de faire sur les
garants des meilleurs vaisseaux qui soient dans ce port de
Chaque rang sont presque achevés. en sorte que j'aurai bien
eu le loisir de faire la preuve que j'en ai fait pour
avoir quelque jugement solide sur la théorie des constructions,
et j'espère, aussi bien que les M^{rs} Charpentiers tire de grandes
lucres par le moyen que ces bâtiments étant prêts, le
moins de poids que l'on mettra de plus ou de moins dans le
fond de celle faire voir l'effet que produit la difference du
chargement; on pourra m^e pour ces bâtiments trois milles et 6.
Milles m^eles d'en paroitir d'ajouter pour leur donner dans la
plus ou moins de facon suivant l'effet que l'on jugera que l'on
pourra faire.

31 oct. 78

cilement à présent des mesures justes qu'il faut donner à tous les membres d'un vaisseau, mais la négligence qu'il a eu de lire et d'apprendre par coeur, pour ainsi dire, ces règlements et ordonnances auxquels il a eu part par les mémoires qu'il a envoyés lorsqu'ils ont été faits, a fait qu'ils n'ont pas été exécutés. Sa Majesté veut donc qu'il prenne tout ce qu'il y a de bon dans le règlement de 1673 et qu'il fasse ses observations sur tout ce qui pourra se faire de mieux. Et en un mot, il doit considérer le règlement qui lui est demandé, comme ce qu'il y a de plus important et de plus nécessaire à faire dans la marine et lorsque ce règlement sera une fois arrêté, Sa Majesté veut qu'il soit fait en chacun arsenal, des modèles en petit des vaisseaux de chacun des 5 rangs, dans lesquels les mesures seront réduites au 12e ou au 20e de toutes leurs proportions et mesures, et son intention est que ces modèles soient faits dans une justesse si exacte, qu'ils servent perpétuellement pour les mesures et proportions de tous les vaisseaux qui seront construits à l'avenir
 Sa Majesté veut qu'il fasse peindre et dorer le nom à la poupe de chacun de ses vaisseaux et si les étrangers n'en usent pas ainsi, elle est bien aise de leur en donner l'exemple, sa marine étant plus belle et plus parfaite qu'aucune de celles des nations étrangères.

Folio 427

Au Sieur Arnoul - Versailles, le 7 novembre 1678

Sa Majesté a vu l'avis du Conseil des constructions de Toulon tenu sur les proportions qui doivent être données aux 5 premiers vaisseaux et une frégate, qui seront bâtis en ce port; il doit considérer ce travail comme le plus important de toute la marine et auquel il faut qu'il donne une application continuelle, pour parvenir à faire une théorie et faire en sorte que l'on soit assurés par les proportions et mesures justes et réglées d'un vaisseau, qu'il sera bon, solide et léger de voile, et comme ce travail est assurément d'un très difficile succès, il doit y donner une très grande application et pour cet effet, exécuter ponctuellement l'article du titre 10e du désarmement des vaisseaux du règlement pour la police générale des arsenaux de marine, concernant les rapports que les capitaines et officiers de chaque vaisseau doivent donner à leur retour, de ce qu'ils auront reconnu de ses bonnes ou mauvaises de ses qualités et Sa Majesté est persuadée qu'il n'y aura que l'expérience que l'on aura par le moyen de ces rapports, qui rectifiera les dites mesures et proportions et qui fera que l'on approchera de la perfection.

Toutes les observations que le Sieur Duquesne a fait, soit pour donner moins d'élancement à l'étrave et moins de quête à l'étambot, soit sur le poids des canons de beaupré, sont très bonnes; il serait seulement à souhaiter qu'il les eût plutôt faites et qu'il en eut donné avis, mais Sa Majesté estime qu'il ne faut rien laisser à la discrétion du maître charpentier, parce que son expérience particulière ne peut jamais prévaloir à celle que l'on aura dans les ports, sur les rapports de la navigation de tous les vaisseaux.

DE LA CONSTRUCTION DE MODELES REDUITS DE VAISSEAUX
DANS LES ARSENAUX DE MARINE.

REGLEMENT DU 13 septembre 1673

(Imprimé et relié seulement en 1675 en
1 seul volume, mais distribué à mesure de leur
rédaction dans les arsenaux)

..... " Pour être plus assuré dans la conduite des dites prévenances, et des fleurs ou pièces
des vaisseaux, Sa Majesté veut que, de l'avis du Conseil de Constructions, il soit
bâti en chaque port un vaisseau grand comme une chaloupe, qui serve à l'avenir
de modèle pour les vaisseaux qui y seront bâtis."

SERIE B2. 38^e REGISTRE. folio 416. De Colbert au Sieur de Seuil
Versailles, le 31 octobre 1678.

Sa Majesté lui a fait connaître par sa lettre du 16 de ce mois ce qu'il doit observer
en travaillant au projet de règlement qu'elle lui a demandé sur la théorie des
constructions.

Il doit considérer ce travail comme étant d'une très grande conséquence, et s'il
avait exécuté l'article 16 du titre du désarmement des vaisseaux du règlement
de la police des arsenaux de marine, concernant les rapports que les Officiers et
pilotes doivent donner de leurs voyages, Sa Majesté pourrait juger plus facilement
à présent des mesures justes qu'il faut donner à tous les membres d'un vaisseau,
mais la négligence qu'il a eu de lire et d'apprendre par coeur, pour ainsi dire,
ces règlements et ordonnances auxquels il a eu part par les mémoires qu'il a envoyés
Sa Majesté veut donc qu'il preme tout ce qu'il y a de bon dans le règlement de
1673, et qu'il fasse ses observations sur tout ce qu'il pourra trouver de mieux.

Et en un mot, il doit considérer le règlement qui lui est demandé, comme ce qu'il
y a de plus important et de plus nécessaire à faire dans la Marine et lorsque ce règlement
sera une fois arrêté, Sa Majesté veut qu'il soit fait en chacun arsenal, des modèles
en petit des vaisseaux de chacun des 5 rangs, dans lesquels les mesures seront réduites
au 12^e ou au 20^e de toutes leurs proportions et mesures, et son intention est que
ces modèles soient faits dans une justesse si exacte, qu'ils servent perpétuellement
pour les mesures et proportions de tous les vaisseaux qui seront construits à l'avenir...

SERIE B2. 42^e REGISTRE - Folio 223.

ORDRES DU ROI POUR LA MARINE

Chevalier d'Hernault. ANNEE 1680.

Au Sieur de Vauvray. Fontainebleau le 11 juin 1680
Touzon int^t

..... Sa Majesté trouve bon qu'il fasse continuer un modèle de vaisseau dont toutes
pièces se démonteront mais auparavant que d'y faire travailler, il ne doit pas
manquer d'envoyer un mémoire de toutes les proportions de ce modèle, afin qu'il
puisse être examiné.

times Bold.

ANNEES 1660-1664

Mémoire sur les Constructions de COURLANDE* par Monsieur DU QUESNE

Page 27 Dès l'année 1646, le Duc de Courlande fit des puissantes sollicitations pour que l'on traite avec lui de 5 ou 6 vaisseaux qu'il avait fait bâtir en ses ports de la côte de Courlande. Monsieur de Brienne, appuyait fort ce traité et en ayant été dressé les conditions, il me fut ordonné de les examiner. Je fis savoir que les dits vaisseaux avaient été premièrement offerts en vente aux Suédois, qui les refusèrent pour la raison qu'ils n'avaient pas été bâtis par d'habiles charpentiers, que les fonds d'yceux étaient trop plats, les côtés trop droits, les tillacs mal conduits et leurs sabords trop petits et mal placés pour la guerre et leurs gabarits tout à fait désagréables. Cette réponse rompit la négociation. Encore une autre fois, elle fut reprise lorsque le Duc de Courlande ne sachant que faire de ces vaisseaux, les avaient envoyés à Amsterdam pour les vendre là, ou les fretter et les envoyer en Espagne. Je fus derechef appelé pour dire mon sentiment contre lequel on m'envoye en Hollande pour derechef voir les dits vaisseaux et même avec moi Jean de Wert, en ce temps-là Maître charpentier du Roi qui, à la seule vue des dits vaisseaux, les condamne et dit qu'ils n'étaient nullement propres à la guerre. J'ajoutai au rapport qui en fut fait, que si le Roi avait besoin de vaisseaux de charge et de grand encombrement, au lieu de flûtes, que ces dits vaisseaux de Courlande pouvaient servir, quoiqu'en apparence, fort mauvais de voile. Ces conditions firent derechef rompre le traité. Ensuite, le dit Duc de Courlande fit offrir d'en faire construire dans ses ports, de tel gabarit que l'on voudrait, à quoi je fis répondre que les ports de MEMELWINDE* et LIBAU*, dépendant de ce Duc, n'avaient pas assez de profondeur à leurs embouchures pour sortir des vaisseaux de guerre de grand port et que le maître charpentier serait contraint de les bâtir trop plats de fond comme les flûtes et qu'ainsi les vaisseaux ne seraient jamais fins de voiles.

* COURLANDE : province de la Lettonie au Sud du Golfe de RIGA (capitale : MITTAU)

* MEMELWINDE : MEMEL ville et port de l'Europe Orientale sur la mer Baltique, à l'embouchure du DANGE dans la lagune de Memel - Cette ville fondée par les chevaliers Teutoniques en 1252, a fait partie de la ligue Hanséatique - nom actuel : KLAIPEDA.

* LIBAU ou LEEPAJA : ville de Lettonie (COURLANDE) sur la Baltique et le lac Libau.

De plus, il fallait considérer que le bois de ce pays, quoique très aisé à mettre en oeuvre, est d'une nature molle et de peu de durée et les planches de bordage extrêmement sujettes aux vers.

Que si le Roi entreprenait de faire construire en ce pays-là, quoique le bois, le fer et la chamure y soient à un prix médiocre, les journées des charpentiers propres à bâtir des vaisseaux, sont à un prix excessif.

Ayant vu bâtir un vaisseau de 800 tonneaux en la province de Livonie*, dont Messieurs de la Ville de Riga firent présent à la Couronne de Suède, dont les charpentiers qui travaillaient à la construction gagnaient en ce temps-là, une RISDATE par jour, qui vaut un ECU de France.

Quoique ces considérations soient plus anciennes de plus de 20 ans, elles doivent servir à prendre aujourd'hui les mesures nécessaires puisqu'il plait au Roi, d'essayer de faire construire des vaisseaux chez le Duc de Courlandes, il faut de plus observer ce qui suit :

Que l'on soit assuré d'un bon maître charpentier qui sache bien prendre ses mesures, pour ne pas donner un extraordinaire plat aux vaisseaux qu'il construira, mais leur étendre ce plat plus en long et toutefois, les couper raisonnablement par l'avant et par l'arrière, comme l'on fait tous les vaisseaux de guerre de la nouvelle fabrique

Et que pour aider à leur perfection et faciliter dès les sorties avec moins de périls des ports où ils sont construits, il donne à ses vaisseaux un peu plus de longueur et moins d'élévation et d'oeuvre morte.

Qu'un vaisseau qui aura 140 Pieds de France de long d'une étrave à l'autre, n'ait pas plus de 13 sabords de chaque côté en sa batterie de bas, les dits sabords tous de hauteur de seuillet et d'une bonne grandeur, comme aux plus grands vaisseaux de 32 à 36 pouces de large, que le premier sord d'avant et celui du côté le plus arrière de la batterie, soient placés justement entre 2 sabords de la batterie basse.

Il faut avoir égard que les quilles, étraves, baux, courbes et généralement tout bois tors qui sera employé à sa construction, soit du bois de brin selon le gabarit qu'il le faudra, sans que l'on se serve de la scie, pour en aucune manière couper le fil du bois.

Ce qui doit être absolument interdit aux charpentiers, en ce qui concerne comme il est dit, le bois courbe ou membrures des dits vaisseaux.

Et comme tous les pays de la Mer Baltique, il se fait un grand négoce de planches de chêne et autres bois droits, propres à faire ceintes et gouttières, et que ceux qui les font scier dans les forêts pour les avoir de grande largeur comme plus requises et de haut prix. Ils coupent d'ordinaire à cet effet, les plus gros arbres et par conséquent les plus vieux sans doute, sont sur le retour ce qui fait que le bois ne dure guère, étant fort sujet à la pourriture.

C'est pourquoi il faut par prévoyance, bien choisir les dites planches et si le temps le permet, les faire scier d'arbres qui soient coupés étant encore en crêne (?). Quand même ils n'auraient point cette grande largeur, pourvu qu'ils aient la longueur et l'épaisseur, ils en seront de meilleur service.

* LIVONIE : Province de l'ancien empire des Tsars, sur la Baltique qui comptait au début du XIXe siècle, 1.500.000 habitants et avait RIGA pour capitale, détachée en 1918 de la Russie à qui elle appartenait depuis 1721. Elle a été partagée entre la Lettonie et l'Estonie.

Comme une planche de 40 à 50 Pieds de long et de 14 à 15 pouces de large vaut mieux qu'une de 30 à 40 Pieds de long et de 18 à 20 pouces de large.

Que les planches des bordages des plus grands vaisseaux soient de 4 pouces et demi franc d'épaisseur et les bordages des moindres vaisseaux d'environ 130 Pieds de long entre les étraves, auront 4 pouces d'épaisseur, bordés aussi bien dedans que dehors.

Que les planches qui couvriront le tillac de la première batterie soient de même épaisseur que le bordage et les ceintes et gouttières, à proportion et de coeur de bois.

Que les dits vaisseaux soient bien liés de courbes et guirlandes à longues branches, de porques, genoux et alonge de porques qui atteignent jusqu'à la serre bauquière du second pont, que même aux plus grands vaisseaux il y ait double alonge de porque, c'est-à-dire 2 entre chaque sabord.

Il faut observer aussi que l'empature des membres, porques, genoux et alonges croisent de 6 Pieds, sans quoi ce sera un défaut particulièrement aux grands vaisseaux, aux moindres l'on pourra diminuer un demi Pied; toutefois, si l'on peut obtenir les 6 Pieds, ce ne sera que mieux.

Que tous les dits vaisseaux soient dûment chevillés de fer et de bois, ainsi qu'il convient à des vaisseaux Royaux, bien entendu que depuis les ceintes au-dessus de l'eau, qui ne s'y emploie point de chevilles de bois mais toutes de fer; on pourra diminuer d'un quart de celles d'en bas.

Les chevilles de fer seront non seulement mises à tous les endroits où il en sera nécessaire, mais par l'habileté du charpentier, elles seront disposées en sorte que l'ordre en soit agréable.

Il faut par-dessus tout, ce que dessus un homme intelligent pour avoir inspection sur les dites constructions et qui ait égard à un grand nombre d'autres choses en dépendant, et dont la fidélité et la vigilance soit aigue pour éviter les abus qui, d'ordinaire, se glissent dans les constructions à forfait.

Quand ces vaisseaux-là seront achevés et que l'on voudra les faire venir en FRANCE, il sera bon qu'ils aient de l'artillerie et que par occasion on les charge de denrées que la mer Baltique produit de propre pour la marine.

Le brai, goudron, chamure et salpestre étant en abondance en Livonie et Courlande, et même des mâts pour lesquels, si l'on voulait laisser un sabord derrière quelqu'un des vaisseaux pour embarquer les dits mâts et une quantité de belles planches de Prusse très nécessaires pour toutes les constructions que l'on fait en France.

Quoi que ce sabord pour embarquer les mâts soit extraordinaire à un vaisseau de guerre, si ce n'est qu'étant fermé, celà n'est d'aucun préjudice.

Folios 4-5 (1665)

Observations sur les proportions des navires que Mr. COURTIN
fait bâtir au Danemark par le mémoire qui a été envoyé conte-
nant les présentes proportions.

Le vaisseau ayant 114 Pieds $1/2$ de quille, il doit avoir selon les proportions reçues et approuvées en ce pays, 143 Pieds de l'étrave à l'étambot, autrement l'étrave sera trop rouée et l'étambot n'aura pas assez (des hauts ?), ce qui diminue fort la beauté du vaisseau.

Selon les mêmes proportions, il doit avoir $35 \frac{3}{4}$ de large de bordage en bordage, ce qui correspond à (l'augmentation ?) que l'on donne à la longueur de l'étrave à l'étambot. Le plat du vaisseau vers la quille est le trait du maître, qui doit être laissé à sa conduite.

La lisse d'hourdy qui fait la largeur du navire par le derrière de laquelle dépend principalement la beauté du navire, et beaucoup de commodités dans les logements, doit avoir selon nos proportions, 24 Pieds et même quand on en donnerait 25, il n'en serait que mieux.

A l'égard du creux, le maître charpentier de Danemark trouvera bon l'on ne soit pas d'accord des $13 \frac{3}{4}$ Pieds qu'il veut donner. Toute la dépense qui se fait dans la construction d'un vaisseau est pour le rendre capable de porter une grosse artillerie dans la première batterie et faute de donner du creux suffisamment, cette première batterie est inutile quand il y a tant soit peu de mer, toutes les nations du monde se sont corrigées sur celà; il est certain que le navire doit avoir 17 Pieds de creux à prendre sur la quille jusqu'à la planche du tillac et qu'il n'y a rien à en ôter, si ce n'est que le maître fasse tout le fond de son navire, à varangues plates comme les vaisseaux marchands, ce qui ne se doit supposer, cela étant trop éloigné de l'usage et le maître trop habitué, et comme le fond des navires de guerre doit être tout en façon, il faut lui donner du creux proportionnellement.

Tout le reste contenu au devis est trouvé fort bon, leurs navires seront percés un peu plus près que nous le faisons, mais en celà, on peut mieux faire que nous à l'exemple.

Savoir :

114 $1/2$ Pieds de quille portant sur terre
139 Pieds d'étrave à l'étambot
35 Pieds 2 pouces de large de bordage en bordage
Le plat du vaisseau vers la quille : 24 Pieds
La lisse d'hourdy : 22 Pieds et demi
13 Pieds $3/4$ de creux
6 pieds $1/2$ entre 2 ponts

Autres proportions du 2e navire de 900 tonneaux suivant le devis de M. Courtin

Savoir :

Le vaisseau ayant 103 Pieds de quille selon nos proportions, il doit avoir 135 Pieds de l'étrave à l'étambot pour les raisons dites dans le devis ci-dessus, 33 3/4 Pieds de large de bordage en bordage 15 Pieds 9 pouces de creux à prendre sur la quille jusqu'à la planche du tillac.	103 Pieds de quille 133 P 4p Etr. Etamb. 35 Pieds M.B. 13 Pieds de creux
La lisse d'hourdi 23 1/2 Pieds et même jusqu'à 24.	

NOTA : il doit y avoir une erreur à cet article et pour preuve, c'est qu'au plus grand navire il n'en donne que 22 1/2 Pieds.

A l'exemple des Anglais, il faut seulement observer de échancre les sabords, en sorte que l'on puisse battre commodément de biais, ceci ce doit être à la manière des embrasures sur les bastions et il doit être observé particulièrement sur les sabords vers l'avant et l'arrière du vaisseau.

EXTRAITS DE CORRESPONDANCE

6-

ARCHIVES NATIONALES

SERIE B2. MARINE - ORDRE ET DEPECHES

SERIE B3. MARINE - LETTRES REÇUES

(B2-72)

Folio 470

A Mr. MATHAREL - Sceaux, le 01 octobre 1670

..... et j'estime même que lorsqu'il arrivera quelques vaisseaux Anglais ou hollandais dans nos rades, il sera bon que vous fassiez visiter leurs ancres, en prendre des dessins avec les proportions, afin d'en faire fournir des modèles et de les envoyer à Vienne pour y être suivis, n'y ayant rien de si important pour notre marine que de travailler incessamment à perfectionner toutes les manufactures qui y servent.....

..... il est aussi également important que vous fassiez travailler en diligence aux constructions des vaisseaux et que dès le moment que vous aurez fait amarrer à l'eau les 2 vaisseaux que vous avez fait préparer pour cet effet, vous fassiez poser les quilles de "l'Indien" et du "More", mais il faut observer de n'en plus mettre à l'avenir sur les chantiers qui ne puissent être achevés en moins de 3 mois, la bonté et la durée des vaisseaux dépendant principalement de les bâtir en fort peu de temps.

Le sentiment de Mr. d'Almeras sur la largeur des vaisseaux que vous devez mettre sur l'atelier, mérite assurément qu'on examine bien à fond avant que de suivre l'ancien devis, mais je vous avoue que cela serait étrange, ce devis ayant été ainsi que vous l'avez vu, fort étudié par feu Mr. de Beaufort, Mr. du Quesne et plusieurs autres officiers de marine, qu'il s'y trouva encore quelque chose à reformer; il ne faut donc rien négliger sur une matière aussi importante, mais au contraire, conférer avec le dit Sieur d'Almeras les autres officiers de marine et les ouvriers du parc, pour voir ce qui peut se faire pour perfectionner la construction de nos vaisseaux; j'attends le résultat de ce que vous aurez arrêté ensemble sur ce point pour l'envoyer à Mr. de Terron, afin d'avoir aussi son avis et des ouvriers de Rochefort avant que de prendre des résolutions à cet égard.

Je vous ai déjà écrit par mes précédentes qu'il était nécessaire de bien examiner les ornements de sculpture des poupes et galeries des vaisseaux que le Roi fera construire cy-après, d'autant plus que par toutes les visites que j'ai fait faire en Angleterre et en Hollande des vaisseaux de ces deux nations, on a remarqué qu'elles n'en mettent plus, particulièrement les Anglais, étant vraisemblable qu'ils n'ont pris cette résolution qu'ensuite d'une très longue expérience qui leur en a fait connaître le désavantage - je n'ai rien à y ajouter si ce n'est que je m'en remets aux consultations que vous ferez sur ce sujet, avec mes principaux officiers de marine et charpentiers, écrivant aussi à Rochefort, afin que l'on examine parallèlement ce qui est à faire pour diminuer ces sortes d'ornements.

Si l'expérience que vous avez ordonné de faire sur les vaisseaux, des lampes suspendues en équilibre pour s'en servir au lieu de chandelles de cire réussit, comme il y a apparence, il faudra en faire pour l'usage dans nos autres arsenaux de marine.

SERIE B2. MARINE

14^e REGISTRE - DEPECHES DE LA MARINE POUR LES 6 PREMIERS MOIS
DE 1671.

Folio 89

A Mr. Colbert de Terron - Paris le 19 février 1671
de la main de Monseigneur.

J'ai envoyé encore depuis peu, 2 personnes différentes en Angleterre, le fils de Mr. Arnoul, Intendant des galères et le Sieur du Monceaux; par tous les rapports que j'ai eu sur la marine de ces 2 états, je vois que les Hollandais bâtissent plus légèrément que les Anglais et ceux-ci plus légèrément que nous, que les Hollandais tiennent leurs bâtiments fort plats de varangues, les Anglais moins et nous les tenons fort coupés, que les Hollandais mettent presque toutes chevilles de bois, les Anglais beaucoup et quelques unes de fer, et nous presque toutes de fer. Il y a quantité d'autres observations importantes, mais celles-ci sont les principales et sur lesquelles, il me semble que vous devez faire beaucoup de réflexions; il est certain, que par la coupe de nos vaisseaux, nous prétendons les rendre plus fins de voiles, mais il se trouve que ce que nous gagnons par la coupe, nous le perdons par la pesanteur de nos membres et par la quantité de fer dont nous chargeons nos vaisseaux; il y a de plus, une autre considération très grande et très importante à mon sens, qui est que les Hollandais rendent leurs vaisseaux fort plats de varangues pour pouvoir entrer plus facilement dans leurs ports, en tirant moins d'eau et recompensant la pesanteur de cette forme, leur donne, par la légèreté des membres et par le peu de fer qu'ils y mettent, en sorte que par ces 2 moyens, ils prétendent que leurs vaisseaux sont pour le moins, aussi fins de voiles que les nôtres et ils se conservent l'avantage de tirer moins d'eau et par conséquent, de pouvoir approcher plus près des terres et d'entrer avec plus de facilité dans les ports, rades et rivières et il est très certain, qu'avec nos vaisseaux coupés, si nous avions une guerre entre les Hollandais, nous ne pourrions pas prendre sur eux, à beaucoup près ce qu'ils pourraient entreprendre sur nous, en quoi ils auraient assurément beaucoup d'avantages, d'autant plus qu'ils n'auraient jamais à craindre ni dans la Meuse ni dans la mer d'Amsterdam; faites une profonde rélexion là-dessus et consultez bien s'il ne serait pas à propos de bâtir à l'avenir des vaisseaux aussi plats de varangues que ceux de Hollande, dont les membres ne fussent pas plus forts par les fonds et qui fussent chevillés de bois au lieu de fer, afin que nos vaisseaux puissent bien suivre partout en cas de guerre; vous savez qu'il n'y a rien de plus important et de plus nécessaire, que de travailler toujours à perfectionner nos constructions.

(B2. 14).

Folio 269 - Lettre au Sieur Hubert - Ath, le 25 juin 1671

Vous verrez par la liste et la lettre du Roi ci-jointe, la résolution que Sa Majesté a prise de donner des noms fixes aux vaisseaux qu'elle a dans le bassin du Hâvre de Grâce, ou qui en sont sortis en changeant leurs anciens noms en d'autres, qu'Elle veut qui ne change jamais et comme Elle en a fixé le nombre à 120, qui se trouvent à présent dans ses arsenaux de marine ou en mer, elle ne désire plus en faire bâtir à l'avenir que pour remplacer ceux qui seront hors d'état d'y retourner. Il est nécessaire que vous fassiez une sorte de procès-verbal de visite des dits vaisseaux, frégates légères et autres bâtiments contenant leur âge, leur force ou faiblesse, et combien d'années chacun peut durer, sur quoi vous devez observer qu'il faut employer tous les expédients possibles pour les conserver longtemps et même pour remettre en état ceux qui vous paraîtront les plus mauvais. En cas que dans la poupe il y ait des ornements qui conviennent aux anciens noms, il faudra les ôter et en substituer d'autres en leur place, qui conviennent aux derniers qui pourront être mis en gros caractères, en quelque endroit de la poupe, pourvu toutefois qu'il n'y ait pas beaucoup à changer, au quel cas, il sera nécessaire que vous m'en donniez avis, afin que je fasse savoir les intentions de Sa Majesté sur ce sujet.

SERIE B2 - MARINE

19^e REGISTRE - DEPECHES DE LA MARINE POUR L'ANNEE 1672
DEPUIS LE 15 JUILLET JUSQU'AU 31 DECEMBRE -

Folio 790

A Mr. de Terron - Versailles, le 09 décembre 1672

..... Je vous envoie un mémoire de la différence des constructions de France et d'Angleterre, que j'ai recueilli, non seulement du voyage que j'ai fait en Angleterre, mais encore de tout ce que j'ai fait observer et examiner, non seulement par la voie de Mr. l'Ambassadeur, mais même par les rapports des Sieurs Arnoul et Vauvré et de tous les officiers qui s'y sont appliqués. Je vous prie de le bien examiner et de le faire ensuite examiner dans le conseil des constructions et de m'envoyer ensuite un mémoire exact de votre avis sur chacun article; vous en trouverez toutes les remarques très importantes et même démonstratrices et aussitôt que tout aura été examiné et résolu. Il faut travailler et faire en sorte que nos charpentiers se corrigent de leurs défauts et deviennent plus habiles, étant certain que la différence fort considérable qui se trouve en tous leurs vaisseaux, marque beaucoup d'ignorance et peu d'application

SERIE B2 - MARINE - 24^e REGISTRE

Folio 327 A Mr. Desclouzeaux - Paris le 21 juillet 1673

..... A l'égard des mâts qui sont dans la fosse de St Nazaire, il est nécessaire que vous travaillez à mettre cette fosse et les mâts qu'elle contient en état de les pouvoir reconnaître et s'en servir facilement, et de la manière que vous m'en écriviez, il semble que les gros mâts qui ont été mis sous l'eau, attachés avec des chaînes de fer, n'en sont pas sortis depuis qu'ils y ont été mis, encore que l'on me marque tous les ans que l'on manque de gros mâts et vous voyez bien qu'il sera inutile de les tenir sous l'eau, si l'on ne sait de quelle grosseur et grandeur ils sont, à quoi ils peuvent servir et que l'on ne s'en serve dans toutes les occasions où l'on peut en avoir besoin

... Comme l'on a observé cette année en Angleterre qu'il n'y avait pas assez de canons de 24 sur les vaisseaux du Roi, donnez ordre à Lattache de m'en fondre que de ce calibre, s'il est possible et en cas qu'il ne puisse exécuter cet ordre, à cause de ses formes, il est nécessaire que vous l'obligiez d'en fondre au moins la moitié du dit calibre de 24 f.

Folio 499 A Mr. de Seuil - Versailles, le 14 octobre 1673

J'ai reçu avec votre lettre du 6 de ce mois, l'envoi de Mr. Hubac sur le sujet des constructions; je le verrai et examinerai; cependant je dois vous dire qu'en examinant tout ce qui s'est passé pendant la dernière campagne, vous trouverez certainement que les vaisseaux tirent trop d'eau et ne vont pas assez bien de la voile; que les plus grands vaisseaux des Hollandais ne tirent que 16, 17 et 18 Pieds d'eau au plus et que ceux du Roi en tirent 22 et 23 et néanmoins, les vaisseaux hollandais vont toujours mieux à la voile que ceux du Roi.

10.

SERIE B2 - MARINE - 24^e REGISTRE (SUITE).

Folio 521 A Mr. Arnoul - Versailles, le 20 octobre 1673

..... Je vous ai cy-devant envoyé un règlement sur les constructions sur lequel j'attends votre réponse. Un des principaux articles de ce règlement est de construire les vaisseaux à varangues beaucoup plus plates qu'il n'a été fait jusqu'à présent, étant certain que tous les vaisseaux du Roi tirent trop d'eau et sont trop taillés, ce qu'on a bien connu dans les vaisseaux qui ont passé de Levant en Ponant et qui ont servi cette année contre les Hollandais qui tiraient jusqu'à 22 Pieds d'eau et qui, par conséquent, ne pouvaient que très difficilement aller vers les côtes de Hollande pour combattre les ennemis; je vous prie de vous appliquer principalement à ce point dans toutes les constructions qui seront faites à l'avenir dans l'arsenal de Toulon.

Ne manquez pas de m'envoyer un mémoire exact de la quantité de Pieds d'eau que tirent tous les vaisseaux du département de Toulon, chargés de tout ce qui leur est nécessaire et en état de combattre

SERIE B2 - MARINE - 36^e REGISTRE

Folio 116

A Mr. Duquesne - A Dunkerque, le 26 avril 1677

..... Le Sieur de Seuil a fait savoir que maître Hubac est en peine de régler la distance qu'il doit y avoir entre les sabords d'un vaisseau de 76 pièces qu'il bâti, vu que par le règlement du 13 septembre 1673, il ne doit y avoir que 6½ Pieds de distance entre les sabords comme aux moindres vaisseaux et comme il se trouve qu'ils sont trop proches les uns des autres et qu'il propose de les placer à 7½ Pieds de distance, Sa Majesté est bien aise d'avoir votre avis sur ce sujet auparavant que de lui faire savoir ses intentions; prenez la peine de m'envoyer un mémoire, afin que j'en puisse rendre compte.

Il y a longtemps que j'ai résolu de faire faire dans tous les ports, un travail qui est assurément le plus important et le plus nécessaire de toute la marine, mais comme il fallait avoir l'expérience de beaucoup d'années auparavant que de donner l'ordre d'y travailler actuellement, j'ai remis jusqu'à présent à vous expliquer mes pensées sur le sujet.

Mon intention est donc de travailler et de réussir à faire une théorie sur le sujet de la construction des vaisseaux, c'est-à-dire d'établir des mesures et des proportions si justes de tous les membres et de toutes les parties d'un vaisseau de chacun des 5 Rangs que le Roi a ordonné que l'on fut assuré qu'en bâtissant un vaisseau sur les mesures et les proportions qui auraient été terminées, ce vaisseau serait bon et fin de voile, que ses batteries seraient bien établies, qu'il serait d'un bon et beau combat et en un mot, qu'il serait dans toute sa perfection qu'il put être mis et excéderait même en bonté et en beauté tous les vaisseaux étrangers et qu'il ne fut jamais nécessaire ni de la doubler ni de donner de la peine et de la difficulté à trouver sa véritable assiette.

Je sais bien que ce n'est pas une chose bien facile et même qu'il faut que tant de choses différentes concourent et soient d'une juste égalité qu'il se peut trouver souvent que 2 vaisseaux bâtis sur de mêmes proportions et avec toute la justesse qu'il est possible, l'un se trouve souvent léger et l'autre pesant que cela dépend de la qualité des bois de leur sécheresse de leur différente pesanteur, souvent même de l'arimage de la position de l'artillerie et de tout ce qui compose le chargement d'un vaisseau, même de la position, hauteur et pesanteur des mâts, et d'une infinité d'autres circonstances qui doivent toutes concourir dans une juste égalité, mais je sais bien aussi qu'encore que toutes ces choses soient difficiles, elles ne sont pas toutefois impossibles et pourvu que vous le voulez bien et que vous y donniez toute l'application qui est nécessaire, il est presque impossible que l'on n'en vienne à bout, sinon dans la dernière perfection au moins que l'on n'en approche beaucoup et qu'ayant toujours dans l'esprit de rendre cette théorie parfaite et continuant de faire toutes les observations sur la navigation de tous les vaisseaux bâtis ou qui se bâtiront à l'avenir, il faut de nécessité que l'on parvienne toujours à approcher de cette perfection que je désire.

Pour cet effet, il est nécessaire que vous examiniez avec un très grand soins et que vous fassiez choix du meilleure de tous les vaisseaux de chaque Rang qui sont dans le port de Toulon, que vous en fassiez faire le plan et les profils de toutes les mesures, que vous en examiniez même chacune pièce de bois et que tous les dessins et profils que vous en ferez faire soient justes au Pied, au pouce et à la ligne.

Que vous examiniez en même temps tous les défauts et que vous en recherchiez avec soin, les causes dans les proportions de chaque membre et qu'ensuite vous assembliez le Conseil de Construction qui ne doit être composé que de 3 ou 4 personnes au plus, que vous leur fassiez la proposition de cette théorie et que vous preniez leurs sentiments pour former ensuite un devis sur toutes les connaissances que vous aurez prises pour praevenir à établir la justesse de toutes les mesures et proportions nécessaires pour rendre les constructions parfaites. Je suis bien aise de vous dire que le commissaire des constructions d'Angleterre a fait cette théorie sur laquelle tous les plus beaux et les meilleurs vaisseaux anglais sont bâtis, ainsi vous voyez bien que ce n'est pas une chose si difficile qu'elle peut paraître d'abord. Entretenez Mr. Duquesne de cette pensée sur laquelle il peut vous donner beaucoup de lumière.

SERIE B3 - MARINE - 30e REGISTRE.

Folio 216 Lettre de Mr. Arnoul - Toulon le 27 septembre 1678.

J'ai reçu Monseigneur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 10 septembre sur le dessein que vous avez de faire une théorie au sujet des constructions par le moyen de laquelle on puisse donner des mesures justes pour bâtir toutes sortes de vaisseaux et s'assurer de leur bonté. Il est certain Monseigneur que ce travail est le plus important et le plus nécessaire de toute la marine et comme j'étais persuadé moi-même de cette vérité depuis longtemps, je me suis appliqué à cette matière.

Il n'y aura pas de difficulté à trouver un moyen de réduire tous les vaisseaux sur une même mesure pour chaque rang suivant les différentes grandeurs et je vous dirai même que dans cette pensée, j'avais déjà fait une règle pour cette réduction par le moyen de laquelle les charpentiers ne pourraient jamais s'y tromper. On peut ensuite trouver les proportions les plus justes et les meilleures en s'attachant aux vaisseaux qui ont le mieux réussi, et pour cet effet j'avais déjà pris les proportions du Monarque, du Fier, du Cheval Marin et de la Bien-Aimée, sur lesquels je prétendais me régler, étant les 4 vaisseaux de différentes grandeurs que j'ai toujours vu plus estimé dans leur espèce, mais comme je n'ai pas le temps de m'appliquer à examiner à fond les raisons de toutes les différences qui se trouvent dans toutes les proportions de chacun de ces vaisseaux, j'avais discontinué ce travail.

Je le reprendrai avec tout le soin et l'application qui me sera possible et je consulterai sur cela Mr. Duquesne et tous les Maîtres Charpentiers et je ferai tout mon possible

....

SERIE B3 - MARINE - 30e REGISTRE.

Folio 228 Lettre de Mr. Duquesne - Toulon, le 30 septembre 1678.

J'ai bien reçu par le même courrier 3 lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, du 13e, 16e et 19e de ce mois, dans l'une desquelles est le congé que vous avez eu la bonté de me procurer, vous assurant Monseigneur que je n'aurais eu garde de partir d'ici y ayant la moindre chose à terminer concernant le désarmement; mais bien plus que je n'aie achevé de voir la dernière visite dans les dix vaisseaux de guerre que j'ai ramené de la dernière campagne, et comme j'ai désiré que ce fût en présence du Sieur Arnoul afin qu'il prit connaissance de la nécessité des radoubs qu'il faut faire aux dits vaisseaux, les grandes pluies qu'il a fait pendant 8 jours et les occupations du cabinet et autres ou le dit Sieur Arnoul plus librement, sont cause que cette visite n'est pas encore achevée.

De plus, je prétends, outre les avis et instructions que j'ai incessamment donnés au dit Sieur Arnoul et aux 2 principaux Maîtres Charpentiers concernant le défaut de leurs constructions : dresser un mémoire le plus intelligent que je pourrai pour leur faire entendre raison en pleine assemblée, et comme j'ai appris depuis peu que l'on a commencé à dresser un vaisseau neuf, je prendrai occasion de les redresser sur **le défaut d'empattement et de liaison et trop d'élancement d'étrave et de trop de largeur par les hauts.**

Mais comme j'ai sujet de douter et par expérience sur les 3 vaisseaux qu'on a bâtis ici depuis 4 ans : que les dits Maîtres Charpentiers n'achèveront pas justement le projet qu'on leur pourra faire, je crois, Monseigneur, **qu'il serait du service du Roi de donner ordre d'assembler du bois propre pour en bâtir 3 ou 4 à peu près des premiers rangs, savoir un de 150 Pieds entre 2 étraves, un autre de 140 Pieds, un troisième de 130 Pieds et une frégate de 120 Pieds** avec leurs proportions requises; et pour l'échantillon des bois, je le réglerai avec les dits Maîtres Charpentiers, plus juste et plus raisonnable qu'ils n'ont fait jusqu'à présent, le tout en présence du dit Sieur Arnoul, afin que si vous aprouvez la chose, il en envoie l'état pour couper et équarrir les bois et les faire voiturer au plus tôt et observer à l'avenir s'il se peut de ne pas discontinuer une construction quand elle est commencée, de sorte qu'il faudrait avant de commencer que toutes choses fussent à peu près assemblées, dans lequel temps ayant l'honneur de vous voir, ainsi que je puis à présent espérer, j'aurai lieu de vous proposer de revenir ici et pendant que j'y serai, je ferai dresser et avancer la construction des dits vaisseaux afin que, suivant leur perfection, ils puissent servir de modèle à l'avenir. C'est le plus sûr expédient que je puisse proposer pour rendre ces Maîtres Charpentiers capables d'achever bien la construction d'un vaisseau.

SERIE B3 - MARINE - 30e REGISTRE (suite)

A l'égard de l'autre mémoire, je pourrai travailler plus commodément ailleurs qu'ici, où il faut continuellement agir et voir toutes choses et les faire exécuter à propos.

Vous savez, Monseigneur, que j'ai toujours fait gloire de répondre de mon mieux à tous les services que l'on a désiré de moi.

Ainsi, après avoir achevé de voir régler les radoubs en ma présence et fait exécuter le règlement que j'ai fait et laissé par écrit pour la garde du port qui n'a point été faite jusqu'à ce jour avec tant d'exactitude, je partirai, recommandant au Chevalier de Valbelle d'agir en mon absence comme j'ai fait et de ne point quitter ce poste que par ordre du Roi : attendre que quand il échoit que le commandement tombe à un capitaine particulier ainsi qu'il est échu plusieurs fois, les choses n'en ont pas été mieux.

Ainsi, Monseigneur, je crois qu'il est nécessaire qu'il y reste jusqu'à nouvel ordre.

Celui qui passe au bastion a retardé quelques jours et les vents contraires ont retenu jusqu'au 28e de ce mois les 3 frégates qui sont parties enfin avec un vent favorable et pour 2 mois de vivres.

Je suis avec le respect que je dois, Monseigneur, Votre très humble et très obéissant Serviteur.

DUQUESNE

SERIE B2 - MARINE / 38e REGISTRE

Folio 382 Au Sieur Arnoul - Fontainebleau, le 10 octobre 1678

..... Sa Majesté estime nécessaire que les plus habiles charpentiers et les officiers de marine qui ont le plus d'expérience et d'habileté fissent chacun en particulier, les règles de ces mesures et qu'ensuite, ils les confrontassent toutes ensemble pour en voir la différence et les raisons de chacun, pour former ensuite de tous les avis, un règlement juste et certain des dites mesures.

SERIE B2 MARINE 39e REGISTRE

Folio 515 A Mr. Duquesne - Versailles, le 12 octobre 1678

..... vous ne sauriez rien faire qui soit plus agréable au Roi que de donner vos avis au dit Sieur Arnoul et aux charpentiers du port sur les constructions que Sa Majesté y fait faire; la pensée que vous avez de faire assembler du bois propre pour bâtir l'année prochaine, trois ou quatre vaisseaux du 1er Rang est bonne et elle donne ordre au dit Sieur Arnoul de tenir la main à ce que l'on continue de travailler aux vaisseaux qui seront mis sur les chantiers jusqu'à ce qu'ils soient entièrement terminés.

Sa Majesté s'attend que vous travailliez au projet du règlement qu'elle vous a demandé par sa lettre du 13 du mois passé, sur les mesures des vaisseaux des 5 rangs. J'attendrai ce que vous me ferez savoir sur ce sujet pour lui en rendre compte.....

Folio 542

Au Sieur Arnoul - Versailles, le 26 octobre 1678

Quoique depuis le temps que les règlements et ordonnances de marine soient imprimés et qu'ils vous ont été envoyés, je vous ai écrit peut être plus de 50 fois que vous ayez à les lire et à les exécuter ponctuellement je n'ai pourtant jamais vu par aucune de vos lettres que vous m'avez fait connaître que vous ayez exécuté cet ordre qui est si important et capital et pour votre instruction et pour le bien du service du Roi, et comme c'est une faute très grande que vous avez fait, qui ne peut presque pas être réparée par tous les désordres et les manquements que je vois qui en arrivent et comme il se pourrait faire néanmoins que vous en auriez exécuté une partie et que vous auriez seulement avis de m'en rendre compte, je suis bien aise de savoir de vous au moins, si vous avez exécuté quelques-uns des principaux articles dont je ne me suis point aperçu.

Faites moi donc savoir premièrement si dans la construction des vaisseaux, vous avez observé les règlements des 22 mars 1671 et 10 septembre 1673, et je désire qu'aussitôt que vous aurez reçu ce billet vous vérifiez sur les vaisseaux qui ont été bâtis depuis ce temps là, la longueur de la quille, l'élancement de l'étrave et la quête de l'étambot et que vous me l'envoyiez aussitôt.

Je désire aussi que vous me fassiez savoir si tout ce qui est dit de la conservation des vaisseaux dans le second titre de la conservation et police des arsenaux de marine a été observé. Faites-moi aussi savoir si vous avez fait donner dans les désarmements par les Capitaines des vaisseaux et les pilotes les rapports de la navigation des vaisseaux pour en connaître les défauts et pour bien s'en corriger à l'avenir, comme aussi si vous avez observé tout ce qui est dit du conseil de construction et de la résolution qu'il doit prendre lorsqu'il est question de bâtir quelque vaisseau, et comme je n'ai jamais vu que vous m'avez rendu compte de l'exécution de ces 4 points principaux, je juge facilement que vous n'avez jamais lu ces règlements ou que vous ne les avez lu que fort superficiellement et en un mot, que vous ne les avez jamais fort exécutés.

J'attends votre réponse pour vous faire connaître de quelle qualité sont ces fautes qui ne peuvent pas compatir avec le service du Roi.

SERIE B3 - MARINE - 30e REGISTRE

Folio 294 Lettre de Mr. Arnoul - Toulon, le 28 octobre 1678.

..... Mr. Duquesne voulant partir demain, il m'a fallu travailler pendant la plus grande partie du jour avec lui sur le sujet des proportions des vaisseaux pour tâcher de parvenir à faire une règle fixe.....

.....Mr. Duquesne s'était fait donner par les Maîtres Charpentiers un état des proportions généralles et les échantillons du bois suivant le mémoire que vous trouverez ci-joint, et aujourd'hui toutes ces proportions ont été examinées les unes après les autres : une partie d'icelle a été approuvée et les autres ont été réduites de la manière que vous le trouverez marqué à la marge. Cela pourra déjà servir de fondement ou du moins d'un essai pour les mesures principales ensuite desquelles, on pourra venir dans un plus grand détail, à quoi je travaillerai incessamment avec le plus d'exactitude et d'application qui me sera possible **quoique le sentiment de Mr. Duquesne soit de laisser à la disposition des Maîtres Charpentiers, la conduite des fonds et de la rentrée au-dessus du fort du vaisseau comme aussi de quelques autres parties qui donnent aux charpentiers de l'émulation et de l'attachement pour leur travail.**

Vous verrez, Monseigneur, par ces proportions, que l'on n'a pas suivi celles qui sont prescrites par le règlement du 13 septembre 1673 surtout pour l'élancement de l'étrave que Mr. Duquesne souhaite qu'on diminue extraordinairement.....

SERIE B2 (MARINE) 38e REGISTRE -

Folio 416

Au Sieur de Seuil - Versailles, le 31 octobre 1678

Sa Majesté lui a fait connaître par sa lettre du 16 de ce mois, ce qu'il doit observer en travaillant au projet de règlement qu'elle lui a demandé sur la théorie des constructions. Il doit considérer ce travail comme étant d'une très grande conséquence, et s'il avait exécuté l'article 16 du titre du désarmement des vaisseaux du règlement de la police des arsenaux de marine, concernant les rapports que les officiers et pilotes doivent donner de leurs voyages, Sa Majesté pourrait juger plus fa-

cilement à présent des mesures justes qu'il faut donner à tous les membres d'un vaisseau, mais la négligence qu'il a eu de lire et d'apprendre par coeur, pour ainsi dire, ces règlements et ordonnances auxquels il a eu part par les mémoires qu'il a envoyés lorsqu'ils ont été faits, a fait qu'ils n'ont pas été exécutés. Sa Majesté veut donc qu'il prenne tout ce qu'il y a de bon dans le règlement de 1673 et qu'il fasse ses observations sur tout ce qui pourra se faire de mieux. Et en un mot, il doit considérer le règlement qui lui est demandé, comme ce qu'il y a de plus important et de plus nécessaire à faire dans la marine et lorsque ce règlement sera une fois arrêté, Sa Majesté veut qu'il soit fait en chacun arsenal, des modèles en petit des vaisseaux de chacun des 5 rangs, dans lesquels les mesures seront réduites au 12e ou au 20e de toutes leurs proportions et mesures, et son intention est que ces modèles soient faits dans une justesse si exacte, qu'ils servent perpétuellement pour les mesures et proportions de tous les vaisseaux qui seront construits à l'avenir Sa Majesté veut qu'il fasse peindre et dorer le nom à la poupe de chacun de ses vaisseaux et si les étrangers n'en usent pas ainsi, elle est bien aise de leur en donner l'exemple, sa marine étant plus belle et plus parfaite qu'aucune de celles des nations étrangères.

Folio 427

Au Sieur Arnoul - Versailles, le 7 novembre 1678

Sa Majesté a vu l'avis du Conseil des constructions de Toulon tenu sur les proportions qui doivent être données aux 5 premiers vaisseaux et une frégate, qui seront bâtis en ce port; il doit considérer ce travail comme le plus important de toute la marine et auquel il faut qu'il donne une application continuelle, pour parvenir à faire une théorie et faire en sorte que l'on soit assurés par les proportions et mesures justes et réglées d'un vaisseau, qu'il sera bon, solide et léger de voile, et comme ce travail est assurément d'un très difficile succès, il doit y donner une très grande application et pour cet effet, exécuter ponctuellement l'article du titre 10e du désarmement des vaisseaux du règlement pour la police générale des arsenaux de marine, concernant les rapports que les capitaines et officiers de chaque vaisseau doivent donner à leur retour, de ce qu'ils auront reconnu de ses bonnes ou mauvaises de ses qualités et Sa Majesté est persuadée qu'il n'y aura que l'expérience que l'on aura par le moyen de ces rapports, qui rectifiera les dites mesures et proportions et qui fera que l'on approchera de la perfection.

Toutes les observations que le Sieur Duquesne a fait, soit pour donner moins d'élancement à l'étravé et moins de quête à l'étambot, soit sur le poids des canons de beaupré, sont très bonnes; il serait seulement à souhaiter qu'il les eût plutôt faites et qu'il en eut donné avis, mais Sa Majesté estime qu'il ne faut rien laisser à la discrétion du maître charpentier, parce que son expérience particulière ne peut jamais prévaloir à celle que l'on aura dans les ports, sur les rapports de la navigation de tous les vaisseaux.

Folio 566

Au Sieur Arnoul - Versailles, le 11e novembre 1678

A l'égard du mémoire que vous m'avez envoyé concernant la théorie des constructions, le Roi veut fixer les mesures de tous les membres et les dimensions de tous ses vaisseaux sur les 5 rangs et non d'avantage et lorsque cette théorie sera une fois bien réglée, l'intention de Sa Majesté est que tous les vaisseaux du 1er rang soient tous d'une même grandeur et les vaisseaux des quatre autres rangs de même.

Folio 627

A Mr. le Chevalier de Valbelle - St. Germain en Laye, le 12.12.1678

..... Sa Majesté examinera ce que vous m'avez écrit sur le sujet des vaisseaux du 1er et du 2e rang auxquels il a été résolu de couper quelques baux de leur premier pont pour faire passer sur le second, leur grande chaloupe; et vous ne devez pas douter qu'elle n'ait égard à tout ce que vous estimerez à propos pour le bien de son service.

Folio 630

Au Sieur Arnoul - St. Germain en Laye, le 16.12.1678

..... Je vous envoie un mémoire de la forme que j'estime que ce projet de règlement doit avoir dans lequel j'ai compris les principales pièces d'un vaisseau de 1800 tonneaux, afin que vous marquiez dans les colonnes à côté, les mesures, proportions et dimensions différentes de chaque partie du vaisseau, mais auparavant que de remplir les colonnes, il faut que vous fassiez examiner par le conseil de construction, s'il n'y a rien à changer ou ajouter à ce projet et que vous m'en envoyiez un résultat. A l'égard des vaisseaux des autres rangs, vous pouvez à proportion de celui-ci, faire un projet pour chacun, savoir pour un de 2e rang de 15 à 1600 T et de 70 à 80 C, pour un du 3e rang de 11 à 1200 T et de 60 canons, pour un du 4e rang de 7 à 800 T. et de 40 à 50 pièces de canons, pour un du 5e rang de 500 tonneaux et de 30 à 40 pièces de canons.

Pour les frégates légères, brûlot et barques à proportions.

SERIE 82 - MARINE - 40^e REGISTRE

Folio 2

Au Sieur Arnoul - Ordinaire du 2 janvier 1679

..... Il est certain que le point essentiel et le plus difficile à décider de la théorie des constructions, est d'établir des principes certains pour la conduite des façons d'un navire et que tout le reste sera aisé lorsque l'on sera parvenu à bien régler toutes les façons, cependant comme cela dépend de la bonne ou mauvaise construction, Sa Majesté a fait examiner ce point avec le Sieur Duquesne et elle est persuadée qu'en s'appliquant, le Sieur Arnoul surmontera les difficultés qu'il pourra rencontrer

SERIE B3 - MARINE - 32e REGISTRE

Folio 34 Lettre de Mr. Arnoul - Toulon, le 10 janvier 1679.

Je vois que Sa Majesté me recommande sur le sujet de la théorie des constructions de ne mettre rien de mon chef mais seulement l'avis des charpentiers et des plus anciens officiers.

Si je n'avais qu'à prendre leurs sentiments, dans 8 jours, je pourrais envoyer toutes les mesures conformément au projet que Sa Majesté en a fait dresser vu que les charpentiers les ont toutes dans leur mémoire, et s'accordent facilement quand ils sont ensemble, mais ils n'ont aucun raisonnement et ne peuvent point dire de raisons pour lesquelles ils accordent plutôt une chose qu'une autre. Les officiers qui assistent au Conseil des constructions n'en savent pas assez pour en trouver et il faudrait être un fort grand mathématicien joint à beaucoup d'expérience pour pouvoir établir quelque chose de solide et faire un raisonnement certain sur la cause véritable des bonnes et mauvaises qualités que peut avoir un vaisseau et ne pas attribuer, comme il arrive souvent, à un principe, ce qui provient d'un autre, mais mon dessein serait au moins avant que de leur demander leurs mesures de leur faire faire à eux-mêmes diverses expériences pour les rendre capables de raisonner et de m'instruire moi-même pour leur pouvoir proposer les difficultés et leur faire les objections qui me paraîtront raisonnables sur ce qu'ils proposeront de faire; je leur fais faire pour cet effet à chacun, une chaloupe du même gabarit que le vaisseau où ils ont le mieux réussi que je ferai ensuite charger de différentes manières pour connaître la véritable assiette, ce qui se fera beaucoup plus facilement qu'à un grand vaisseau, vu qu'en un jour, on les peut charger et décharger 2 ou 3 fois, et que le moindre poids plus ou moins d'un côté ou d'un autre en fera voir la différence.....

SERIE B2 - MARINE - 10e REGISTRE

Folio 18 Au Sieur Desclouzeaux - St Germain en Laye, le X1 janvier 1679

..... Il n'y a rien de plus important et de plus difficile à déterminer dans le modèle de règlement qui lui a été envoyé pour la théorie des constructions, que la conduite des fonds des vaisseaux et les proportions des varangues de fonds, varangues accablées et fourcats; c'est pourquoi il doit y donner une application particulière et faire en sorte avec le charpentier du port, d'expliquer si clairement les proportions de chacune des parties qui forment le fonds des vaisseaux, qu'il soit facile en suivant ce qui sera porté par le règlement, de bâtir un vaisseau tout entier aussi bon de voile qu'aucun que Sa Majesté ait à présent et pour cela, il peut se donner tout le temps nécessaire pour bien examiner ces proportions

..... Sa Majesté a vu ce qu'il écrit sur le projet de règlement qui lui a été envoyé pour les constructions, elle estime que les mesures exactes de chacune des pièces expliqueront suffisamment les proportions générales, se trouvent justes, en sorte que les charpentiers n'aient plus qu'à suivre exactement ce qui sera porté par ce règlement, à la forme duquel il n'y a rien à changer, et comme dans l'examen qui a été fait ici du dit projet avec le Sieur Duquesne, il a été trouvé que les proportions de varangues de fonds, varangues acculées et fourcats sont difficiles à déterminer. Sa Majesté veut qu'il donne avec les charpentiers et officiers du port, une application particulière à ce point de chacune des parties qui formeront le vaisseau. Sur ce qu'il dit que les vaisseaux de chaque rang n'étant pas assez précisément déterminés pour leur grandeur, il sera difficile de marquer les proportions justes parce qu'il y a dans le règlement que les vaisseaux que les vaisseaux du 1er rang par exemple seront de 90 à 100 canons. Lorsqu'il n'y aura que cette difficulté, Sa Majesté se résoudra aisément à régler que les vaisseaux du 1er rang seront de 100 pièces de canons, ceux du 2e de 80 pièces du 3e de 60 pièces, du 4e de 50 pièces et du 5e de 40 pièces

SERIE B3 - MARINE - 32^e REGISTRE.

.....Je vois sur le sujet de la théorie des constructions que c'est par la conduite des façons que Sa Majesté souhaite qu'on commence et c'est aussi ce qui m'arrête présentement, et à quoi je travaille.

J'ai déjà fait savoir à Sa majesté que je faisais commencer sous son bon plaisir une chaloupe à chacun des 4 Maîtres-Charpentiers, de la même manière et sur les mêmes mesures à l'égard des fonds que le meilleur des vaisseaux que chacun d'eux ait bâti afin que les faisant naviguer ensemble, les chargeant de plusieurs manières différentes, faisant peser même le corps du bâtiment et ce qui entre pour le chargement d'ycelui, on puisse tirer des conséquences pour le plus ou le moins qu'un vaisseau doit être soutenu à l'avant et à l'arrière ou au milieu par proportion avec le poids de l'eau qui l'environne, ou que je m'imagine que pour l'empêcher de tomber de l'avant ou de l'arrière et de rouler, pour lui faire bien porter sa voile et je crois même pour le bien faire aller, il ne faut pas qu'il soit si fort soutenu par le milieu, que l'avant et l'arrière ne le soient de même à proportion de leur poids; peut-être trouvera-t-on dans l'expérience qu'il en doit être autrement, mais c'est de ce quoi je crois que l'on doit s'assurer du moins devant que d'aller aux autres mesures.....

SERIE B3 - MARINE- 32e REGISTRE (SUITE)

Folio 93 Lettre de Mr. Arnoul - Toulon, le 10 février 1679.

..... Les chaloupes que j'avais ci-devant proposé de faire sur les gabarits des meilleurs vaisseaux qui soient dans ce port de chaque rang sont presque achevées en sorte que je serais bien en état de faire les épreuves que je me suis proposé pour assoir quelque jugement solide sur la théorie des constructions et j'espère, aussi bien que les Maîtres Charpentiers, tirer de grandes lumières par ce moyen, vu que ces bâtiments étant petits, le moindre poids que l'on mettra de plus ou de moins dans leur fond de cale fera voir l'effet que produit la différence du chargement; on pourra même peser ces bâtiments tous entiers et les membres s'en pourront démontrer pour leur donner dans la suite plus ou moins de façon suivant l'effet que l'on jugera que cela pourra faire

Folio 103 Lettre de Mr. Arnoul - Toulon, le 14 février 1679.

..... J'ai voulu m'informer ainsi que Sa Majesté me l'ordonne quel est le vaisseau le plus estimé de tous ceux qui sont dans le port mais il n'est pas possible de le pouvoir dire, vu qu'il s'en trouve beaucoup de fort bon qui ont chacun leur approbateur.

Il n'y a pas un vaisseau dans le 1er rang qui ne soit parfaitement bon; cependant, l'on peut dire que le **Royal Louis** a une approbation plus générale qu'aucun autre. Dans le 2e rang, le **Saint-Esprit** a toujours passé pour être le meilleur, et peut que ce que Mr. Duquesne a fait faire, y donnera de nouvelle perfection.

S. Esprit g. Rod. Jean Serrin
Ferme François Chopelle
Vermandois Louis Audibert
Aimable Laurent Coustaut

Dans le 3e rang, je lui ai vu estimer le **Ferme** par dessus tous les autres pour sa conduite de l'avant à l'arrière et de son fort, l'**Aimable** pour sa rentrée, et le **Vermandois** pour les fonds, de sorte que tous les vaisseaux quoique fort bons en leur particulier, excellent néanmoins par dessus les autres ou par un endroit ou par un autre et ne sont pas parfaits en toutes leurs parties, ce qui se connaît plus visiblement dans les petits vaisseaux que dans les grands, parce qu'ils sont beaucoup plus sensibles à leur arrimage et que, le moindre accident fait sur eux une grande impression et leur cause une différence notable ou pour le bien ou pour le mal, ce qui fait que l'on en juge différemment dans une campagne et dans une autre, et quelque fois, dans une même campagne, selon qu'il se trouve plus ou moins chargé, au lieu que les grands vaisseaux sont presque toujours de la même manière et vont également bien, sur quoi l'on peut dire avec quelque certitude, qu'il est plus facile de réussir aux grands vaisseaux qu'aux petits.

Jean Serrin

SERIE B3 - MARINE - 32e REGISTRE (SUITE)

Folio 171 Lettre de Mr. Arnoul - Toulon, le 10 mars 1679.

..... A l'égard des chaloupes que j'ai fait construire sur les gabarits des meilleurs vaisseaux qui sont à Toulon, j'ai travaillé seulement à les faire achever, depuis qu'Elle m'a ordonné de ne pas les continuer en vaisseau, ce qui pourra se faire néanmoins quand il lui plaira, vu qu'ils étaient déjà fort avancés et qu'il y en a 2 entre autres qui étaient presque achevés; je ne m'attendrai point aux expériences que je pourrais faire sur ces bâtiments pour répondre à Sa Majesté sur le mémoire qu'Elle a bien voulu m'envoyer. Les Maîtres-Charpentiers travaillent présentement à le remplir suivant leurs sentiments particuliers et quand ils auront achevé, je les assemblerai pour choisir de tous leurs sentiments lequel sera le meilleur sur chaque article.....

Folio 183 Lettre de Mr. Arnoul - Toulon, le 14 mars 1679.

..... J'ai exécuté ce qu'il a plu à Sa Majesté de m'ordonner à l'égard des chaloupes que j'avais fait bâtir avec son approbation pour servir à déterminer la manière de conduire les fonds. Je ne les ai point fait achever en vaisseau et il y en a 2 qui sont présentement à la mer; les 2 autres y seront cette semaine, après quoi, je pourrai faire quelques unes des épreuves dont j'avais pris la liberté d'envoyer un mémoire à Sa Majesté.

Cependant, les charpentiers travaillent toujours à faire le mémoire particulier sur les proportions que chacun d'eux voudrait donner aux vaisseaux suivant le formulaire qui en a été envoyé de la part de Sa majesté.....

SERIE B2 (MARINE) 40e REGISTRE

Folio 168 Au Sieur Desclouzeaux - St Germain en Laye, le 18 mars 1679

..... Elle trouve bon qu'il fasse commencer le vaisseau de 3e rang qu'il a eu ordre de construire, mais il doit bien prendre ses mesures pour faire en sorte qu'il soit achevé en 4 ou 5 mois au plus ainsi qu'il lui a été recommandé tant de fois, ni ayant rien qui soit si contraire à la bonté et à la durée des vaisseaux que de les laisser longtemps sur les chantiers.

Il peut sans difficulté faire faire l'arcasse carrée et non ronde, puisque c'est son sentiment et celui du charpentier du port

Folio 231 Au Sieur de Seuil - St Germain en Laye, le 17 avril 1679

Sa Majesté a vu les mémoires qu'il a envoyés sur les proportions à donner aux vaisseaux des 5 rangs sur l'avis des charpentiers du port de Brest et comme cet éclaircissement ne suffit pas pour parvenir à la théorie des constructions, il doit suivre exactement ce qui est porté par le projet de règlement qui lui a été envoyé le 15 octobre dernier

SERIE B2 - MARINE
40^e REGISTRE

24-

Folio 460

Au Sieur Desclouzeaux - St Germain, le 28 octobre 1679

..... A l'égard du vaisseau l'Ardent que Sa Majesté a résolu de faire bâtir l'année prochaine au dit port, il doit bien prendre garde au devis et aux proportions du dit vaisseau, ceux qui ont été bâtis jusqu'à présent par les charpentiers français s'étaient trouvés trop courts, et pour tirer à l'avenir quelque avantage de ce qui est observé en Angleterre sur le fait des constructions, Sa Majesté veut qu'il tâche d'avoir les mesures et proportions des vaisseaux anglais que l'on bâti à Portsmouth.

Il doit envoyer sans difficulté le devis de la frégate de 20 canons qui doit être construite au Hâvre de Grâce pendant l'année prochaine

Folio 469

Au Sieur Desclouzeaux - St Germain, le 7 novembre 1679

..... A l'égard du vaisseau de 60 canons qui sera constuit l'année prochaine au Hâvre de Grâce, s'il est impossible d'avoir les proportions des vaisseaux de pareille grandeur que l'on bâti à Portsmouth il ne faut pas s'y attendre, mais il doit penser avec soin s'il ne pourrait pas trouver quelque expédient pour avoir ces mesures et puisqu'il a celles d'un vaisseau de mil tonneaux qui lui ont été envoyés par le Sieur Deans, il l'examinera avec beaucoup d'application pour remédier aux défauts qui se trouvent aux vaisseaux qui ont été bâtis dans les arsenaux de Sa Majesté et surtout Elle veut qu'il observe bien si ce vaisseau de mille tonneaux n'est pas plus long que ceux de Sa Majesté qui sont d'un pareil port.

Elle sera bien aise de voir le dessin qu'il fera pour ce vaisseau de 60 canons et celui de la frégate de 20 qui doit être bâtie au dit port

Folio 472

Au S^{ie}ur Demàyn - St Germain, le 13 novembre 1679

..... Sa Majesté a été informée de la perte du Conquérant; ce malheur est très grand et doit le confier à redoubler ses soins et son application pour les radoub; et comme la perte de 3 vaisseaux dont 2 sont périés et le 3^e ne vau guère mieux, ne peut arriver sans qu'il y ait beaucoup de faute de la part des officiers du port, Sa Majesté a résolu d'en faire punir quelques-uns afin que les autres s'acquittent plus exactement de leur devoir....

..... A l'égard de ceux qu'il doit faire construire l'année prochaine, il doit bien observer que les vaisseaux qui ont été bâtis jusqu'à présent dans les arsenaux de Sa Majesté sont trop courts et qu'il les faut allonger, et pour celà, Elle veut qu'il envoie le devis de ceux qu'il a ordre de construire l'année prochaine et qu'il marque la différence qu'il y aura entre ceux de pareil port qui ont ci-devant été bâtis à Rochefort

Folio 91 A Mr. Duquesne - St Germain, le 12 février 1680

..... Le Roi attend avec impatience le projet de règlement que vous avez fait pour la théorie des constructions ne doutant point que vous n'avez continué de le faire de la même manière que nous l'avons commencé et que vous n'avez expliqué dans ce projet toutes les proportions de chacun vaisseau en des termes assez clairs pour servir non seulement à Toulon où il a été fait, mais même dans les autres ports du Royaume.

A l'égard du modèle de vaisseau du 1^{er} Rang que vous faites faire par le fils de Mr. Chapelle, l'intention de Sa Majesté a toujours été après que le dit règlement serait achevé, de faire faire dans chacun ports, des modèles réduits au petit pied d'un vaisseau bâti suivant les proportions portées par le dit règlement

..... Les défauts les plus essentiels qui se trouvent dans tous les vaisseaux bâtis à Toulon dont il est fait mention dans ce devis, consistant en ce qu'ils ne sont pas assez forts à l'endroit où les membres se joignent et qu'ils ne sont pas bâtis de bois d'un assez gros échantillonnage à proportion de leur grandeur.

..... J'ai vu tout ce que vous m'écrivez concernant Mr. Coulomb; il ne doit point y avoir de supériorité entre lui et Mr. Chapelle, puisque le Roi les entretient également

Folio 110 A Mr. Duquesne - St Germain, le 24 février 1680

..... les vaisseaux qui ont péri avaient été bâtis à prix faits, et que ceux en présence de qui ils avaient été construits n'ayant pas eu l'application nécessaire pour obliger les entrepreneurs à se bien acquitter de leur marché, en peut être une raison très forte de la faiblesse de ces vaisseaux

SÉRIE B2 - MARINE - 42 REGISTRE

Folio 228 Au Sieur Demuyn - Fontainebleau, le 11 juin 1680

Le Roi a reçu avec la lettre du Sieur Demuyn : les devis de proportions d'un vaisseau à 3 ponts du 2^{ème} Rang et l'autre de 2 ponts du 3^{ème} Rang.

..... Sa Majesté ayant résolu d'établir à Rochefort une école pour la théorie des constructions pareille à celles qui ont été établies pour le canonet l'hydrographie

..... Elle a été bien aise d'apprendre les assurances qu'il donne de la capacité du nommé Blaise; il doit bien prendre garde de ne se pas laisser prévenir trop facilement sur cela et faire continuer les modèles du vaisseau en la manière qui lui a été prescrite lorsque le Sieur Marquis de Seigneulay était à Rochefort.....

SÉRIE B2 - (MARINE) 43^e REGISTRE.Folio 319 Au Sieur Demuyn - Fontainebleau, le 29 juin 1680

Vous trouverez ci-joint, la copie d'un mémoire que le Sieur de Seuil m'a envoyé, contenant les réponses qu'il a faites au devis que vous m'avez envoyé des 2 vaisseaux qui doivent être construits à Brest; Ne manquez pas d'examiner avec le Chevalier de Tourville, ce qui est contenu au dit mémoire et d'assembler avec les charpentiers pour voir les 2 répliques qui sont à faire aux objections que font les officiers du port de Brest sur le sujet des dits devis et envoyez-moi un mémoire de ce qui sera résolu sur chacun point.

Folio 260 Au Sieur de Seuil - Idem

..... Sa Majesté veut qu'il tienne soigneusement la main à l'exécution de l'ordonnance qu'Elle a fait expédier pour l'établissement de l'école des constructions et il ne suffit pas que le charpentier du port enseigne ce qu'il sait sur cela tous les lundis : il faut qu'il y ait des conférences tous les jours avec les officiers de marine qui sont à Brest et qu'il fasse en sorte de trouver quelque personne plus capable d'enseigner la théorie des constructions que le dit charpentier (Hubac ?). Cependant, Elle sera bien aise d'être informée de l'assiduité des dits officiers aux dites conférences et il doit bien prendre garde qu'il n'en soit employé aucun sur les listes de revues qu'il envoie à la fin de chaque mois, qu'il n'ait été actuellement dans le port pendant le cours du dit mois et qu'il n'ait assisté à tous les exercices d'hydrographie du canon et de construction qui se feront au port

Folio 269 Au Sieur Demuyn - Calais, le 20 juillet 1680

..... Il ne doit pas manquer d'envoyer le dessin en papier qu'il promet pour faire connaître par démonstration les réponses que le conseil de construction tenu à Rochefort a fait au devis de Brest sur le sujet des 2 vaisseaux qui doivent être bâtis, mais pour terminer une fois pour toute les contestations qu'il y a entre les officiers de ces 2 vaisseaux, Sa Majesté donne ordre au Sieur de Seuil d'envoyer promptement à Rochefort le fils d'Hubac pour conférer avec le Chevalier de Tourville et les autres officiers du port et convenir de ce qui est à faire sur la construction des dits 2 vaisseaux

Folio 278 Au Sieur Demuyn - Valenciennes, le 06 août 1680

..... A l'égard du vaisseau qui doit servir de modèle pour les constructions, le plus grand avantage que l'on puisse tirer est de pouvoir démonter les pièces pour le transporter à tel lieu qu'il plaise à Sa Majesté lorsqu'il sera arrivé à Paris.

Cependant, Elle pourrait bien consentir qu'il le fit passer par mer à Brest et au Hâve de Grâce pour être examiné par les officiers des 2 ports puisqu'il peut être navigué par 5 ou 6 hommes, mais Sa Majesté veut qu'il dispose les choses de sorte que lorsque le vaisseau sera arrivé à St Germain, l'on puisse le démâter et le porter sur les charettes en tel lieu qu'on le voudra; c'est sur cela qu'il doit prendre ses mesures; cependant il ne doit rien faire sans avoir reçu de nouveaux ordres de Sa Majesté qu'Elle lui fera savoir aussitôt qu'Elle saura que ce vaisseau est sur le point d'être achevé

Sa Majesté est bien aise que le charpentier nommé Blaise paraisse plus habile que les autres dans la conduite des travaux dont il a le soin; il ne doit pas manquer de faire savoir comment il aura réussi pour allonger la Favorite

Folio 284 Au Sieur de Seuil - le 23 août 1680

Sa Majesté trouve bon qu'il permette à Laurent Hubac de faire venir

à Brest la frégate qu'il a fait bâtir lorsqu'elle aura été mise à l'eau, mais il doit lui déclarer qu'elle ne lui donnera point de pareilles permissions pendant qu'il sera charpentier à l'arsenal et qu'Elle ne souffrira pas qu'il fasse bâtir des frégates pour son compte

Folio 295 Au Sieur de Vauvray - Versailles, le 1er septembre 1680

..... Sa Majesté approuve les ordres qu'il a donné pour couvrir de toile goudronnée le marchepied et les seuillets de sabords pour empêcher que l'eau ne puisse plus couler entre les membres par les coutures des dits seuillets que l'ardeur du soleil fait ouvrir

Folio 298 Au Sieur Demuyn - Versailles, le 1er septembre 1680

..... lorsque Sa Majesté a ordonné de faire le modèle du vaisseau auquel le nommé Blaise travaille, son intention a été que l'on peut le porter ici pour servir à l'examen qu'Elle veut faire faire l'hiver prochain par tous les plus habiles officiers et les plus capables de donner leur avis sur les constructions, afin de régler une fois pour toute, les proportions de tous les membres de chaque vaisseau et par la proposition que le dit Sieur Demuyn fait de l'envoyer par mer, et parce qu'il écrit qu'il sera impossible de le monter pour le porter ici, il rend ce modèle inutile à la fin pour laquelle Sa Majesté l'a fait faire. Ainsi, il faut ou l'envoyer par terre démonté pour le faire monter ici, ou en le faisant passer par mer, le mettre en état que toutes les pièces puissent être démontées lorsqu'il sera à St Cloud pour être porté ici, et le remonter sur le canal en présence de Sa Majesté et il vaut bien mieux se servir des pièces de ce vaisseau qui sont entièrement achevées pour pouvoir le faire remonter devant Sa Majesté et attendre que les proportions que l'on a observées pour la construction du dit vaisseau aient été approuvées par les dits officiers pour faire un autre modèle du dit port de Rochefort que l'on pourrait envoyer par mer dans tous les autres ports.

Sa Majesté a vu le dessin du vaisseau du second rang qui était joint à sa dernière lettre. Elle suspendra encore de l'envoyer à Brest jusqu'à ce que le Sieur Chevalier de Tourville ait répondu aux objections qui ont été faites au dit port dont Elle lui fait écrire par cet ordinaire, et il sera même nécessaire lorsqu'Elle aura vu le modèle du vaisseau qu'Elle fait faire, d'en faire bâtir un suivant les proportions du dit dessin.

Elle a été bien aise de l'assurance que donne le Sieur Blaise de faire une jolie frégate de la Favorite

Folio 309 Au Sieur Demuyn - Versailles, le 14 septembre 1680

..... Après avoir examiné ce qu'il est à propos de faire pour avoir ici le modèle de vaisseau qui a été construit à Rochefort, Sa Majesté ne veut pas qu'il fasse mettre en mer, et elle estime qu'il vaut mieux qu'il fasse charger toutes les pièces sur le 1er vaisseau qui ira au Hâvre de Grâce et pour cet effet, il doit s'informer s'il n'y en a point quelqu'un à la Rochelle que l'on envoie en ce port afin de profiter de cette occasion

Folio 348 A Mr. le Chevalier de Tourville - Calais, le 22 juillet 1680

..... J'écris au Sieur de Seuil d'envoyer à Rochefort, le fils d'Hubac, pour terminer avec vous et avec les principaux officiers qui sont en ce port, toutes les contestations qu'il y a pour la construction des 2 vaisseaux qui doivent être bâtis en cette année à Brest

..... Faites-moi savoir s'il vous plaît, votre sentiment sur la manière dont le Sieur Renault se sert pour tracer les gabarits des vaisseaux.

Folio 394 Au Sieur Renau - Versailles, le 1er septembre 1680

J'ai été bien aise d'apprendre par la lettre que vous m'avez écrite le 16 du mois passé, que vous avez montré aux charpentiers de Rochefort la manière dont ils doivent se servir de la machine que vous avez faite pour mesurer les gabarits des vaisseaux.

Ne manquez pas d'en expliquer l'usage au fils de Mr. Hubac avant de venir ici, après quoi vous pourrez vous y rendre.

Folio 436 A Mr. le Chevalier de Tourville - Versailles, le 30 septembre 1680

..... Tout ce que vous m'écrivez par votre lettre ne répond point à la première difficulté que je vous ai faite sur les gabarits que vous avez proposé qui est qu'un vaisseau qui porte à présent 100 pièces de canons n'en portera plus que 80 et qu'un de 80 ne sera plus que de 66, en sorte que l'on fera la même dépense pour la construction des vaisseaux et que l'on n'en aura pas le même avantage pour le combat; ce qui me paraît d'autant plus surprenant dans les mesures que vous proposez, on s'éloigne autant de celles que les Anglais ont accoutumé d'observer qui cependant ont été estimées jusqu'à présent les meilleures et si les vôtres étaient suivies, nous serions plus éloignés que nous ne sommes à présent de la manière de bâtir des dits Anglais, puisqu'il est constant qu'ils mettent beaucoup plus de canons que nous sur les vaisseaux de la même grandeur, et que suivant les dessins de Mr. Blaise, on en placerait encore beaucoup moins qu'on ne le fait à présent.

Je vous avoue que cette grande différence me rend fort suspect de ces proportions et je suis bien aise de vous expliquer sur cela les difficultés que je trouve à les suivre, afin que vous me fassiez savoir votre avis. Je suis (mémoire contradictoire entre Brest et Rochefort).

Folio 530 A Mr. Duquesne - Versailles, le 13 novembre 1680

..... Elle approuve (Sa Majesté) fort que vous fassiez apporter ici le modèle du vaisseau que vous aurez fait faire suivant les proportions du devis que vous avez fait avant votre départ et vous trouverez à votre retour ici, qu'Elle a fait travailler dans tous les autres ports pour parvenir à régler une autre fois, la manière dont doivent être construits les vaisseaux et que les affaires sont à présent en état que l'on pourra régler enfin les proportions qu'il faudra donner aux vaisseaux.

SERIE B3 - MARINE - 36e REGISTRE

Folio 248 Lettre de Mr. de Vauvré - Toulon, le 24 janvier 1681.

Mr. Duquesne part d'ici en litière le 15 de ce mois au soir accompagnant **le petit modèle de vaisseau qu'il a fait faire**, dont il a permis au Sieur Chapelle, Maître-Charpentier, de remplir le fond de cale de vin de Muscat pour vous le présenter. Il a mené avec lui, le fils du dit Chapelle qui a eu la conduite de ce modèle. Il me pria en partant de faire faire encore 250 chevilles pour les préceintes et 2 poulies pour pendre le dit modèle et de vous les adresser directement par la poste.

SERIE B2. MARINE - 44e REGISTRE.

Folio 109 Au Sieur de Seuil - St Germain, le 15 mars 1681

Sa Majesté attend avec impatience **le charpentier Hubac pour savoir les avis de son père sur les proportions des vaisseaux de chaque rang** et comme Elle serait bien aise de voir un modèle fait suivant ses proportions, Elle veut qu'il fasse achever promptement celui qu'il a fait commencer à Brest

Folio 174 Au Sieur de Seuil - St Germain, le 14 avril 1681

..... Sa Majesté ayant fait partir ce jourd'hui **Mr. Blaise, charpentier napolitain et le nommé Hubac** pour se rendre à Brest, auxquels **Elle a donné ordre de faire chacun de leur côté, des gabarits en planche d'un vaisseau de 60 canons**, Elle veut qu'aus-
sitôt qu'ils seront arrivés, le dit Sieur de Seuil tienne la main à ce qu'ils y travaillent avec toute la diligence possible et **qu'il leur fasse disposer un lieu pour cet effet**, en sorte que ces gabarits puissent être achevés avant l'arrivée du Sieur Marquis de Seigneulay au dit port de Brest

Folio 327 Au Sieur Begon - Fontainebleau, le 17 août 1681

..... **Il a bien fait de charger le fils du nommé Hubac du soin de l'école des constructions.** Sa Majesté veut qu'elle soit tenue 3 fois la semaine et pour cet effet, **qu'il fasse faire un modèle de vaisseau de 18 ou 20 Pieds qui se démonte, pour instruire les officiers de marine du nom de toutes les pièces de bois qui entrent dans la construction, du lieu où elles sont placées et de leur proportion**

SERIE B2 - MARINE - 45e REGISTRE

Folio 227 Lettre au Sieur Renan - Versaille, le 16 juin 1681

Pour répondre à votre lettre du 6 de ce mois, je suis bien aise que le **charpentier du Hâvre** ait appris la nouvelle méthode de construire les vaisseaux avant de partir de Brest et que vous vous disposiez à montrer cette méthode à **Mr. Hubac et à son fils** mais la principale chose à laquelle vous devez vous occuper est

à travailler toujours à ce perfectionnement, ce qui regarde la construction des vaisseaux et il ne faut pas que vous vous persuadiez que vous soyez encore arrivé au point de cette perfection, surtout souvenez-vous que ce n'est pas à vous à déterminer leurs proportions, mais à suivre avec votre machine celles qui sont déterminées par les maîtres charpentiers.

La proposition que vous faites d'aller au Hâvre est bonne, mais il faut avant cela que vous soyez présent à la construction des 2 chaloupes que le Roi a ordonné être bâties à Brest pour épreuve, après quoi vous pourrez sans difficulté vous rendre au dit port du Hâvre.

Folio 257

A Mr. le Chevalier de Tourville - Versailles, le 29 juin 1681

..... Le Cheval Marin étant un de nos meilleurs vaisseaux qui ayent été bâtis à Toulon et des plus estimés, tant pour la navigation que pour être léger à la voile, Sa Majesté a demandé les proportions que vous trouverez ci-joint. Examinez avec les maîtres charpentiers de Brest, ce que l'on pourrait prendre de ce vaisseau et faites-moi savoir votre avis sur ces proportions

Folio 289

Au Chevalier de Tourville - Fontainebleau, le 11 août 1681

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint le plan et le mémoire des proportions du vaisseau le Prudent, qui a été construit par Coulomb. Je vous prie de l'examiner avec soin et de voir si vous pourriez en tirer quelque connaissance pour les nouvelles constructions

Folio 317

A Mr. le Chevalier de Tourville - Seignelay, le 2 septembre 1681

..... Vous avez bien fait de faire éprouver les chaloupes de Mr. Blaise et d'Hubac, et je ne doute pas que ces épreuves ne donnent de nouvelles lumières pour ce qui regarde les constructions; mais vous devez bien prendre garde de ne vous point laisser aller à la prévention que vous avez sur le sujet du dit Blaise.

Le Roi n'a pas approuvé la proposition que vous faites de faire construire une nouvelle chaloupe et Sa Majesté estime qu'il est impossible de raisonner juste pour la construction d'un vaisseau, sur l'épreuve qui en est faite sur une chaloupe

Folio 319

A Mr. de Mauclerc - Seigneulay, le 02 septembre 1681

..... je suis bien aise que le 3e pont du vaisseau "le Grand" soit achevé de poser et que l'on travaille au radoub de ceux qui en ont besoin

Folio 325

A Mr. le Chevalier de Tourville - Fontainebleau, le 7 septembre 1681

..... A l'égard du lest de sel, le Roy a donné les ordres nécessaires pour en envoyer à Brest et Sa Majesté fera examiner s'il importe au bien de son service que tous les vaisseaux de ce port en soient chargés jusqu'à la ligne de l'eau, ainsi que vous l'estimez à propos.

Je suis surpris que le vaisseau qui a été mis à l'eau en dernier lieu à Brest n'ait pas une courbe endentée avec les baux; j'écris au dit Sieur Begon pour savoir qu'elles sont les raisons d'Hubac sur ce sujet; et pour ce qui est des étriers de fer, je les crois moins nécessaires que les endentures. J'écris au Sieur Begon de me faire savoir pourquoi le dit Hubac n'a pas exécuté l'ordre qui lui avait été donné de mettre du bray sur les membres du dit vaisseau puisque cela se pratique dans tous les ports sans difficultés...

Folio 352

^{Renau}
Au Sieur Renan - Fontainebleau, le 22 septembre 1681

J'ai appris par votre lettre du 13 de ce mois, que vous avez trouvé à votre arrivée au Hâvre les plans des 2 vaisseaux que le Roi a ordonné de construire en ce port, tous tracés et une partie de leurs membres en place.

Appliquez-vous toujours à tout ce qui regarde les constructions. Vous avez bien fait de mesurer tout ce qui a servi à tracer les vaisseaux pour en retracer d'autres pareils dans la suite. Ne manquez pas de faire voir au maître charpentier du Hâvre, les modèles que vous avez faits avec celui de Brest; et pendant le séjour que vous ferez en ce port, travaillez avec soin à lui donner les connaissances que vous estimerez utiles pour le bien du service du Roi

Folio 345

Au Sieur de Vauvré - Versailles, le 21 octobre 1683

..... Sa Majesté veut qu'il fasse en sorte, que le vaisseau de 2^eme rang pour la construction duquel il a reçu ordre de préparer des bois, puisse être achevé avec une telle diligence qu'il soit en état de servir pendant la campagne prochaine. Et comme le Sieur Duquesne a témoigné vouloir être présent à la construction de ce vaisseau, l'intention de Sa Majesté est qu'aus-sitôt qu'il sera débarqué, le dit Sieur Vauvré lui communique l'or-dre qu'il a reçu et les diligences qu'il a faites pour s'assurer du bois nécessaire, et qu'après avoir assemblé les maîtres char-pentiers du port et avoir examiné les gabarits du vaisseau le Saint Esprit, il soit formé un devis de la manière dont doit ser-vir de modèle pour l'avenir, à tous les vaisseaux de cette grandeur. Cependant il doit faire en sorte d'avoir la plus grande partie des bois nécessaires pour la construction de ce vaisseau, lorsque le dit Sieur Duquesne arrivera.

Sa Majesté est bien aise qu'il ait fait prendre les gabarits du vaisseau Le Prudent, et Elle trouve que ce serait trop de faire bâtir 2 frégates de 50 pièces sur les mêmes proportions de ce vaisseau.

Mais s'il pouvait mettre en état d'en bâtir encore une pendant cet hiver, il serait très important que cela se pût faire en présence du dit Sieur Duquesne. Il ne doit pas manquer de faire savoir les mesures qu'il prendra pour cette construction et en quel état il est, tant pour l'amas des bois nécessaires pour cette frégate, que pour le vaisseau qui doit être pareil au Saint Esprit.

Sa Majesté écrit au dit Sieur Duquesne de s'appliquer à l'examen de tout ce qu'il estimera devoir être réformé dans les galiotes pour la commodité du service des bombes

Folio 439

Au Sieur de Vauvré - Versailles, le 24 novembre 1683

..... Sa Majesté approuve qu'il supplée aux baux qui manqueront pour les grands vaisseaux, par des baux faits de pièces en les fortifiant de sorte qu'ils puissent rendre le même service

Folio 458

Au Sieur Desclouzeau - Versailles, le 1 décembre 1683

..... Sa Majesté sera bien aise de voir les modèles des fours et de la machine à mâter dont l'on se sert en Danemark; ainsi il y doit faire travailler incessamment et les envoyer ensuite

FIN DU REGISTRE B2.48

REGISTRE B2.50 (MARINE) -

ORDRES DU ROI CONCERNANT LA MARINE

ANNEE 1684

Folio 169

Instructions pour le Marquis de Langeron, Capitaine entretenu en la Marine, ayant l'inspection des constructions des vaisseaux de guerre du Roi.

Premièrement, il visitera les ports où Sa Majesté fera construire des vaisseaux et apprendra aux charpentiers la manière d'en faire des plans et profils avant que d'en commencer la construction, afin de se corriger des défauts qui ont été trouvés dans ceux qui ont été ci-devant faits.

Il fera faire un devis exact des bois qui doivent entrer dans la construction contenant les proportions de toutes les pièces, examinera si le bois est de bonne qualité, de bon âge et du tour nécessaire afin qu'en le travaillant, les charpentiers n'en comptent pas le fil.

Il leur enseignera la manière de conduire par règles les fonds, les hauts, le fort, les batteries et les ponts.

Règlera les proportions des vaisseaux de chaque rang, frégates, brûlots, flûtes et autres bâtiments de mer servant à la guerre, les hauteurs d'entreponts et des gaillards, la grandeur des sabords, leurs distances et la hauteur du seuillet, conformément aux règlements et ordonnances de Sa Majesté, et en cas qu'il s'y trouve quelque difficulté, il n'y apportera aucun changement, mais il enverra son avis et celui des principaux officiers de marine et charpentiers de Sa Majesté.

Règlera de même l'endroit où chaque mât doit être placé.

Tiendra la main à ce que les empâtures et les liaisons des pièces soient faites de la manière la plus sûre pour établir la force des vaisseaux.

Que les logements soient fixés dans les hauts ou dans les bas, suivant le rang des vaisseaux, en sorte qu'il ne soit plus permis aux capitaines de les changer.

Il rendra toutes les semaines un compte exact à Sa Majesté, de ce qui se sera fait et de ce qu'il y aura à faire la semaine suivante. Sa Majesté veut que les officiers et autres qui auront quelques pensées nouvelles sur les constructions, s'adressent au dit Sieur de Langeron, afin qu'il en envoie son avis à Sa Majesté.

Il assistera au conseil des constructions et tiendra la main à ce que le règlement fait sur la tenue du dit conseil du 22 mars 1671 soit exécuté.

Il examinera si les devis faits pour les radoubs sont bien exécutés, si les charpentiers ne mettent point de bois neuf sur du bois pourri, que tout soit bien chevillé, goupillé, endenté et en cas que dans le travail il se découvre quelque nouveau mal, il sera fait un autre devis du radoub, dont cet endroit aura besoin.

Il assistera à la réception des bois qui seront fournis dans le

le port où il se trouvera, afin que par la connaissance qu'il acquiérera de la qualité de ces bois, il puisse empêcher qu'il n'en soit reçu aucun qui ne soit en état de servir aux constructions et radoubs.

Il fera tenir par le premier charpentier de chaque port, un registre des bois pareil à celui de l'écrivain qui en est chargé et examinera les consommations pour en rendre compte à Sa Majesté, et empêcher qu'il n'en soit fait d'inutile.

Il assistera aux écoles des constructions qui se tiennent dans les ports pour l'instruction des officiers, tâchera de suppléer au manque d'expression des charpentiers et s'appliquera à composer un traité des constructions qui en contienne les principes, les définitions et toutes les règles.

Il examinera si les vaisseaux sont bien entretenus dans les ports et en rendra pareillement compte à Sa Majesté.

Folio 455 ~~Au Sieur de Vauvré - Versailles, le 30 novembre 1684~~

Lettre du Roi pour nommer le vaisseau de 2eme Rang, le Magnifique et celui de 3ème Rang le Marquis.

~~Au Sieur Desclouzeau - Versailles, le 30 novembre 1684~~

~~Autre au Sieur Desclouzeau pour donner au vaisseau le Marquis, le nom de Bien Aimée.~~

~~FIN DU REGISTRE B2.50~~

our milice.
revel de leur maai.

QUI ONT FORME LES ESCADRES ROYALES DE 1661 A 1715 ET QUI ONT ETE CONSTRUITS EN FRANCE OU POUR LA FRANCE

LANCÉ SOUS LE NOM DE	NOMME SUR CALE	RENOMME EN	RENOMME EN	DÂTÉ EN	NOM DU CONSTRUCTEUR	LIEU DE CONSTRUCTION	MONTAGE DE CANOAS	TON.	LONG.	LARG.	CARRE	TIRANT D'EAU	EQUIP. EN	CAMPAGNES	DATE DE RADITION DES LISTE OU DE DISPARITION.
L'ACHILLE	—	—	—	1705	B. PANICATO	BREST	64/82 canons	1000T	142 P.	38 P.	10 P.	21/81/2	400 H.	D.	Condanné à BREST en 1741
L'ADONIADE	—	—	—	1674	L. HUBAC	BREST	82/80/84/80	1600T	148 P.	39 1/2 P.	18 1/2 P.	20/83 P.	500/600	B. B3 - Lg. - W.	Rayé des listes en 1706
L'ADONIADE	—	—	—	1630	L. COULOMB	LORENT	84 canons	1600T	151 1/2 P.	43 P.	19 1/2 P.	21 P.	550 H.	B3 -	Intendé à Cherbourg.
L'ADONIADE	—	—	—	1692	L. COULOMB.	PORT LOUIS	96/80/82/88	2000T	160 P.	44 1/2 P.	21 P.	21 P.	700/800	Lg. - W. - V.H.	Condanné à Toulon en 1715
L'AMABLE	—	—	—	1630	P. MASSON	ROCHEFORT	70/68 canons	1200T	74 P.	38 P.	17 1/2 P.	19 1/2 P.	430/400	B. B3 - Lg. - W.	Rayé des listes en 1714.
L'ALACE	—	—	—	1670	LAURE / POMET	ROCHEFORT	60/56/60/64	1000/1050	140 P.	35 1/2 P.	14 P.	12/19/12	300/400	S. B.	Rayé des listes en 1696
L'AMATEUX	—	—	—	1691	H. MALET	ROCHEFORT	80 canons	1529T	158 P.	42 P.	15 1/2 P.	20 P.	716 H.	B3.	Brûlé à la Hougue en 1692
L'AMATEUX	—	—	—	1693.	J. GUICHARD	ROCHEFORT	92/90/96	1650T	155 P.	45 1/3 P.	20 P.	21/82	620/700	Lg. - W.	Rayé des listes en 1743
L'AMPHITRITE	—	—	—	1700.	R. LEHASSEUR	ROCHEFORT	52/50/48	500T	120 P.	34 P.	12 P.	15/16	300/330	D.	Rayé après 1725
L'APOLLON	—	—	—	1683	L. HUBAC	BREST	54/52/54/60	900T	127 1/2 P.	34 P.	15 1/2 P.	16/16 1/2	350.	S. B.	Rayé des listes en 1690
L'ARDEUR	—	—	—	1670	LAUREAU+HUBAC	BREST	50/56/60/56	900T	134 P.	36 1/2 P.	16 P.	16/16	350.	B. B3 - W.	Rayé des listes en 1716
L'ARDEUR	—	—	—	1680	L. HUBAC	BREST	54/52/48/50/60	900T	127 1/2 P.	34 P.	15 1/2 P.	16/16 1/2	350.	S. B. B3 - Lg. - W.	1704. Capturé par les Anglais.
L'ARDEUR	—	—	—	1681	E. SALICON	Le HAVRE	50/60/62/58	1100T	142 P.	34 P.	16 P.	17 1/2 P.	380	B. Lg. - W. - V.H.	1705. Pris par les Anglais.
L'ARROGANT	—	—	—	1681	E. SALICON	Le HAVRE	50/60/62/58	900T	132 P.	35 1/2 P.	16 1/2 P.	17/17 1/2	350.	B. - W. - V.H.	1705. Pris par les Anglais.
L'ASSURÉ	—	—	—	1690	HENDRICK	DUNKERQUE	60 canons	800T	140 P.	37 P.	16 P.	17/17 1/2	350.	—	1692. Naufragé à DEUR.
L'ASSURÉ	—	—	—	1696	F. COULOMB	TOULON	80 canons	1000T	140 P.	37 P.	16 P.	18 P.	380	V. D.	1702. Capturé par les Anglais.
L'ASSURÉ	—	—	—	1704.	R. LEVASSEUR	DUNKERQUE	54/56 canons	800T	128 P.	36 P.	14 1/2 P.	17/18 P.	350/370	Lg. - W.	Rayé des listes en 1715.
L'AUGUSTE	—	—	—	1692.	F. ARNAUD.	BAYONNE	68/64 canons	1100T	145 P.	39 1/2 P.	16 P.	18 P.	380/400	Lg. - W.	Hôte de service en 1719.
LE BIZARRÉ	—	—	—	1692	L. HUBAC	BREST	48/54/58/56	800/850	127 1/2 P.	34 P.	15 1/2 P.	16 1/2 P.	300.	B.	Naufragé en 1692
LE BON	—	—	—	1693	BRUN + RENAU	BREST	56/54/52	800T	132 P.	33 1/2 P.	14 P.	16/17	330.	—	Rayé des listes en 1702.
LE BOURBON	—	—	—	1665	J.-P. BRUN	SOUBISE	50/66/64/60/64	7050T	134 P.	34 1/2 P.	16 P.	17 P.	400.	B. B3.	Rayé des listes en 1684.
LE BOURBON	—	—	—	1692	H. MALET	ROCHEFORT	64/60/64	7140T	138 P.	37 P.	17 1/2 P.	16/16	400	B. B3.	Brûlé à la Hougue en 1692
LE BOURBON	—	—	—	1706	F. COULOMB	TOULON	68 canons	1100/1200	140 P.	39 1/2 P.	18 P.	20 P.	400/450	W. - V.	1702. Pris par les Anglais.
LE BOURBON	—	—	—	1706	HELE	ROCHEFORT	50 canons	700T	140 P.	39 1/2 P.	18 P.	20 P.	400/450	W. - V.	1702. Pris par les Anglais.
LE BRUNE	—	—	—	1690	—	ROCHEFORT	46/48/50/54	900T	131 P.	35 P.	16 P.	19 1/2 P.	300 H.	—	Echoué en 1698
LE BRUNE	—	—	—	1692	E. SALICON	Le HAVRE	50/60/62/58	900T	132 P.	35 1/2 P.	16 1/2 P.	16/18	350 H.	B. B3 - Lg.	Rayé des listes en 1697.
LE BRETON	—	—	—	1666	L. HUBAC	BREST	56/50/48/56	900T	135 P.	34 P.	16 P.	17 1/2 P.	350 H.	—	Naufragé en 1674.
LE BRILLANT	—	—	—	1690	J. TORTEL	Le HAVRE	54/48/54	800/850	124 P.	36 P.	—	15/18	300 H.	—	Brûlé à Tobago en 1698.
LE BRILLANT	—	—	—	1689	E. SALICON	Le HAVRE	64/62/64/66/64	950T	138 P.	37 1/2 P.	16 P.	18 1/2 P.	350/380	B. B3 - D. Lg. - W.	Rayé des listes en 1719.
LE CAPABLE	—	—	—	1693	R. LEVASSEUR	DUNKERQUE	58/60 canons	900/850	131 P.	35 1/2 P.	19 P.	19 P.	330 H.	Lg. - W.	Condanné en 1706.
LE CESAR	—	—	—	1646	J. L'AUUE	BREST	50/48 canons	850T	124 P.	33 1/2 P.	—	15 1/2 P.	300/330	—	Condanné en 1673.
LE CHARENTE	—	—	—	1666	J. L'AUUE	ROCHEFORT	66/64/66	1000T	—	—	—	16/18 1/2	400 H.	—	Naufragé en 1678.
LE COMTE	—	—	—	1665	C. RODOLPHE	TOULON	50/52/54/56/58/60	950T	123 P.	37 P.	14 P.	15/15 1/2	300/350	S. B.	Rayé des listes en 1695
LE COMTE	—	—	—	1666	J. RODOLPHE	AMSTERDAM	64/72/64/70	1200T	140 P.	37 P.	14 P.	15/15 1/2	400 H.	—	Naufragé en 1699
LE COMTE	—	—	—	1666	J. RODOLPHE	TOULON	64/72/64/70	1200T	140 P.	37 P.	14 P.	15/15 1/2	400 H.	—	Naufragé en 1699
LE COMTE	—	—	—	1666	J. RODOLPHE	TOULON	64/72/64/70	1200T	140 P.	37 P.	14 P.	15/15 1/2	400 H.	—	Naufragé en 1699
LE COMTE	—	—	—	1666	J. RODOLPHE	TOULON	64/72/64/70	1200T	140 P.	37 P.	14 P.	15/15 1/2	400 H.	—	Naufragé en 1699
LE COMTE	—	—	—	1666	J. RODOLPHE	TOULON	64/72/64/70	1200T	140 P.	37 P.	14 P.	15/15 1/2	400 H.	—	Naufragé en 1699
LE COMTE	—	—	—	1666	J. RODOLPHE	TOULON	64/72/64/70	1200T	140 P.	37 P.	14 P.	15/15 1/2	400 H.	—	Naufragé en 1699
LE COMTE	—	—	—	1666	J. RODOLPHE	TOULON	64/72/64/70	1200T	140 P.	37 P.	14 P.	15/15 1/2	400 H.	—	Naufragé en 1699
LE COMTE	—	—	—	1666	J. RODOLPHE	TOULON	64/72/64/70	1200T	140 P.	37 P.	14 P.	15/15 1/2	400 H.	—	Naufragé en 1699
LE COMTE	—	—	—	1666	J. RODOLPHE	TOULON	64/72/64/70	1200T	140 P.	37 P.	14 P.	15/15 1/2	400 H.	—	Naufragé en 1699
LE COMTE	—	—	—	1666	J. RODOLPHE	TOULON	64/72/64/70	1200T	140 P.	37 P.	14 P.	15/15 1/2	400 H.	—	Naufragé en 1699
LE COMTE	—	—	—	1666	J. RODOLPHE	TOULON	64/72/64/70	1200T	140 P.	37 P.	14 P.	15/15 1/2	400 H.	—	Naufragé en 1699
LE COMTE	—	—	—	1666	J. RODOLPHE	TOULON	64/72/64/70	1200T	140 P.	37 P.	14 P.	15/15 1/2	400 H.	—	Naufragé en 1699
LE COMTE	—	—	—	1666	J. RODOLPHE	TOULON	64/72/64/70	1200T	140 P.	37 P.	14 P.	15/15 1/2	400 H.	—	Naufragé en 1699
LE COMTE	—	—	—	1666	J. RODOLPHE	TOULON	64/72/64/70	1200T	140 P.	37 P.	14 P.	15/15 1/2	400 H.	—	Naufragé en 1699
LE COMTE	—	—	—	1666	J. RODOLPHE	TOULON	64/72/64/70	1200T	140 P.	37 P.	14 P.	15/15 1/2	400 H.	—	Naufragé en 1699
LE COMTE	—	—	—	1666	J. RODOLPHE	TOULON	64/72/64/70	1200T	140 P.	37 P.	14 P.	15/15 1/2	400 H.	—	Naufragé en 1699
LE COMTE	—	—	—	1666	J. RODOLPHE	TOULON	64/72/64/70	1200T	140 P.	37 P.	14 P.	15/15 1/2	400 H.	—	Naufragé en 1699
LE COMTE	—	—	—	1666	J. RODOLPHE	TOULON	64/72/64/70	1200T	140 P.	37 P.	14 P.	15/15 1/2	400 H.	—	Naufragé en 1699
LE COMTE	—	—	—	1666	J. RODOLPHE	TOULON	64/72/64/70	1200T	140 P.	37 P.	14 P.	15/15 1/2	400 H.	—	Naufragé en 1699
LE COMTE	—	—	—	1666	J. RODOLPHE	TOULON	64/72/64/70	1200T	140 P.	37 P.	14 P.	15/15 1/2	400 H.	—	Naufragé en 1699
LE COMTE	—	—	—	1666	J. RODOLPHE	TOULON	64/72/64/70	1200T	140 P.	37 P.	14 P.	15/15 1/2	400 H.	—	Naufragé en 1699
LE COMTE	—	—	—	1666	J. RODOLPHE	TOULON	64/72/64/70	1200T	140 P.	37 P.	14 P.	15/15 1/2	400 H.	—	Naufragé en 1699
LE COMTE	—	—	—	1666	J. RODOLPHE	TOULON	64/72/64/70	1200T	140 P.	37 P.	14 P.	15/15 1/2	400 H.	—	Naufragé en 1699
LE COMTE	—	—	—	1666	J. RODOLPHE	TOULON	64/72/64/70	1200T	140 P.	37 P.	14 P.	15/15 1/2	400 H.	—	Naufragé en 1699
LE COMTE	—	—	—	1666	J. RODOLPHE	TOULON	64/72/64/70	1200T	140 P.	37 P.	14 P.	15/15 1/2	400 H.	—	Naufragé en 1699
LE COMTE	—	—	—	1666	J. RODOLPHE	TOULON	64/72/64/70	1200T	140 P.	37 P.	14 P.	15/15 1/2	400 H.	—	Naufragé en 1699
LE COMTE	—	—	—	1666	J. RODOLPHE	TOULON	64/72/64/70	1200T	140 P.	37 P.	14 P.	15/15 1/2	400 H.	—	Naufragé en 1699
LE COMTE	—	—	—	1666	J. RODOLPHE	TOULON	64/72/64/70	1200T	140 P.	37 P.	14 P.	15/15 1/2	400 H.	—	Naufragé en 1699
LE COMTE	—	—	—	1666	J. RODOLPHE	TOULON	64/72/64/70	1200T	140 P.	37 P.	14 P.	15/15 1/2	400 H.	—	Naufragé en 1699
LE COMTE	—	—	—	1666	J. RODOLPHE	TOULON	64/72/64/70	1200T	140 P.	37 P.	14 P				